



Stratégie québécoise

**de l'eau**

2018-2030



**REDDITION  
DE COMPTES ANNUELLE  
DU PLAN D'ACTION 2018-2023  
2022-2023**

---

### **Coordination et rédaction**

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gouvernance et des connaissances de l'eau du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

### **Renseignements**

Téléphone : 418 521-3830  
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : [www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp](http://www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp)

Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

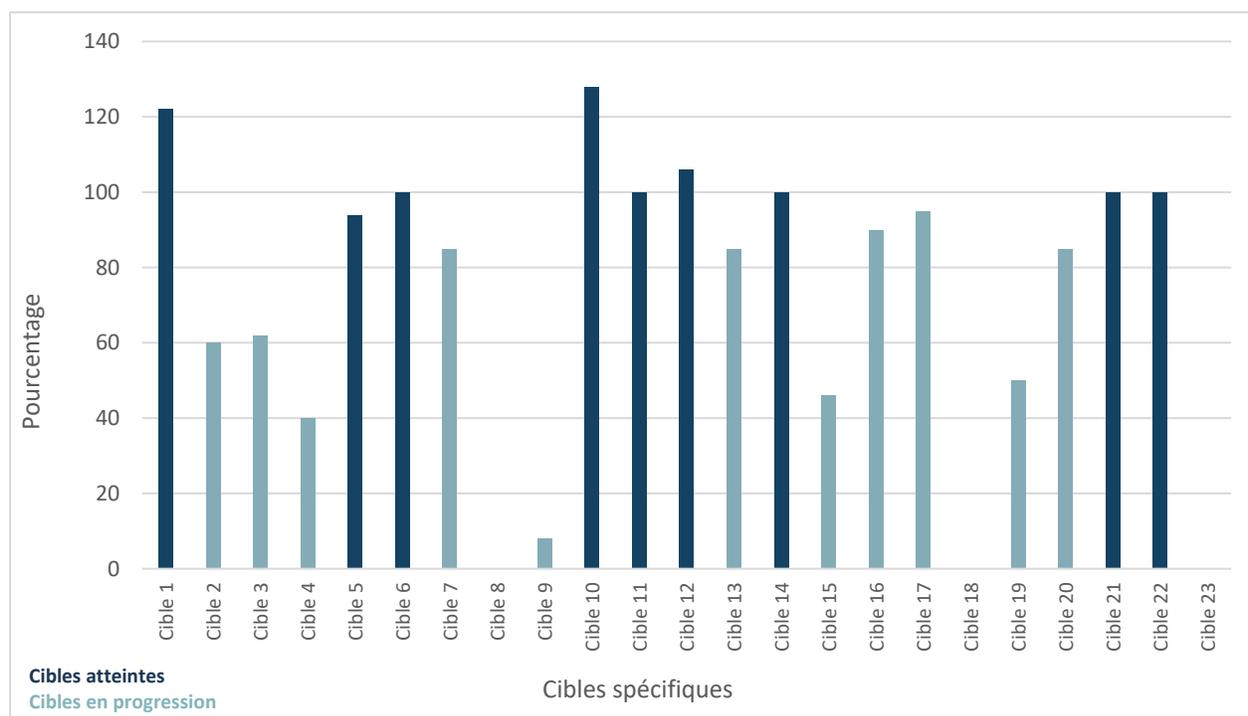
Dépôt légal – 2024  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-97373-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2024

## Synthèse des principales avancées de 2022-2023

L'année 2022-2023 constitue la cinquième et dernière année de mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE) qui a pris fin le 31 mars 2023. Ainsi, au cours de cette année, le MELCCFP et ses partenaires ont poursuivi et terminé la réalisation des différentes mesures du plan d'action. De fait, en 2022-2023, 14 des 23 cibles spécifiques ont été atteintes à plus de 80 %, dont huit qui ont été atteintes ou dépassées, comme l'illustre la figure 1.

Figure 1 : Pourcentage d'atteinte des cibles spécifiques des 19 mesures phares du Plan d'action 2018-2023 de la SQE



La figure 1 indique également qu'aucun résultat n'a pu être compilé pour trois cibles spécifiques. Cela est dû à certains retards engendrés par la pandémie de COVID-19 ou encore au fait que certaines données n'étaient pas encore disponibles. Le tableau 1 vient détailler les résultats cumulatifs des cinq années de réalisation qui ont contribué à l'avancement vers l'atteinte des 23 cibles spécifiques des 19 mesures phares du Plan d'action 2018-2023 de la SQE.

Tableau 1 : Résultats cumulatifs des 23 cibles spécifiques des 19 mesures phares du Plan d'action 2018-2023 de la SQE

Cibles spécifiques des mesures phares		Résultats cumulatifs
1	1.1.1 À l'horizon 2023, 80 % des municipalités ayant bénéficié d'une aide financière par le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable ont complété leur rapport d'analyse de la vulnérabilité dans les délais prescrits par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (1 <sup>er</sup> avril 2021).	98 % des municipalités ont remis leur rapport d'analyse de vulnérabilité en date du 31 mars 2022, date qui marque la fin du programme. <b>La cible a été dépassée.</b>



Cibles spécifiques des mesures phares		Résultats cumulatifs
2	1.2.4 À l'horizon 2023, des solutions alternatives ont été mises en place dans au moins cinq réseaux municipaux ou non municipaux, un bilan sur la performance de ces solutions a été réalisé et des perspectives sur les autres cas identifiés sont établies.	Trois projets pilotes sont en cours. Comme ils ne sont pas terminés, les solutions alternatives n'ont pas été mises en place dans les réseaux municipaux. La cible a été atteinte à 60 %.
3	1.3.1 À l'horizon 2023, le MELCCFP a délivré 375 attestations d'assainissement municipales (AAM).	234 AAM ont été délivrées. La cible a été atteinte à 62 %.
4	2.1.1 À l'horizon 2023, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ont soumis leur projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).	40 MRC ont déposé leur projet de PRMHH. La cible a été atteinte à 40 %.
5	2.1.4.1 À l'horizon 2023, une amélioration constante du taux de conformité aux normes encadrant les activités d'aménagement durable des forêts concernant la protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides est constatée au cours de la période 2018-2023.	Le taux de conformité est de 94 % pour la période 2018-2023.
6	2.1.4.2 À l'horizon 2023, les aménagistes locaux ont spécifié et documenté des objectifs à atteindre et ont identifié des solutions pour répondre adéquatement aux enjeux identifiés.	Dans toutes les régions forestières, les aménagistes locaux ont identifié des solutions aux enjeux relatifs aux milieux humides et riverains. <b>La cible est atteinte.</b>
7	3.2.1 À l'horizon 2023, faire en sorte que les quatre Tables de concertation régionales (TCR) composant le volet « fluvial » et les 24 MRC composant le volet « maritime » disposeront des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation le long du Saint-Laurent.	Les 24 MRC composant le volet « maritime » disposent des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation via la plateforme cartographique SIGEC-Web. L'information pour le volet fluvial des 4 TCR est en cours de production. La cible a été atteinte à 86 %.
8	3.2.2 À l'horizon 2023, 250 municipalités ont à leur disposition l'information produite dans le cadre du projet INFO-Crue.	L'information nécessaire a été produite partiellement. De fait, elle n'est pas encore accessible aux municipalités. La cible de 2023 n'a donc pas été atteinte.
9	3.2.3 À l'horizon 2023, les nouvelles cartes des zones inondables produites pour les huit secteurs vulnérables sont en vigueur sur le territoire des municipalités concernées (100 % des 171).	13 des 171 municipalités concernées ont de nouvelles cartes en vigueur. La cible n'est pas atteinte. Cette mesure est tributaire de l'avancement des travaux concernant l'élaboration du régime permanent de gestion des zones inondables.
10	4.1.2.1 À l'horizon 2023, le MELCCFP assure le financement du dénombrement de saumons dans plus de 25 rivières.	25 organismes ont été financés pour dénombrer les saumons dans 32 rivières en date du 31 mars 2022 (à noter que le plan de développement de la pêche au saumon a pris fin en 2022). <b>La cible a été dépassée.</b>
11	4.1.2.2 À l'horizon 2023, les activités de promotion de la pêche au saumon permettent de consolider le nombre de jours-pêche.	La moyenne annuelle est de 69 191 jours-pêche en date du 31 mars 2022 (à noter que le plan de développement de la pêche au saumon a pris fin en 2022). <b>La cible a été atteinte.</b>
12	4.4.1 À l'horizon 2020, un minimum de 90 M\$ d'investissements aura été généré dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme lié à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique.	Le cumul des investissements atteint 96 752 441 M\$. <b>La cible a été dépassée.</b>
13	5.2.1 Au bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, publié en 2024, la quantité d'eau distribuée par personne par jour par rapport à 2015 aura été réduite de 12,0 %.	La quantité d'eau distribuée a été réduite d'un peu plus de 10 % par rapport à 2015. La cible a été atteinte à 85 %.



Cibles spécifiques des mesures phares		Résultats cumulatifs
14	6.1.1 À l'horizon 2023, 90 % du territoire méridional municipalisé du Québec aura été couvert par un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.	90 % du territoire municipalisé du Québec méridional a été couvert par un PACES. <b>La cible est atteinte.</b>
15	6.2.2 À l'horizon 2023, l'ensemble de la clientèle cible est abonnée au Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	46 % de la clientèle cible est abonnée. La cible a été atteinte à 46 %.
16	6.2.3.1 À l'horizon 2023, une base de données centralisée est mise en place dans le but de regrouper les connaissances sur le système Saint-Laurent et d'en favoriser l'accès.	La base de données est réalisée à 90 %. La cible a été atteinte à 90 %.
17	6.2.3.2 À l'horizon 2023, une plateforme technologique collaborative en lien avec les projets de recherche et d'innovation dans le domaine maritime est mise en place.	La plateforme est réalisée à 95 %. La cible a été atteinte à 95 %.
18	6.2.5 À l'horizon 2023, par l'entremise du portail gouvernemental Vigilance, on possède des connaissances accrues sur les risques d'inondation pour les infrastructures de 100 % des bassins versants du Québec méridional pour lesquels il existe un modèle numérique de terrain.	L'information nécessaire a été produite partiellement. De fait, elle n'est pas encore accessible aux usagers via le portail Vigilance. La cible de 2023 n'a donc pas été atteinte.
19	7.1.1 À l'horizon 2023, l'ensemble des zones de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent sont dotées d'une Table de concertation régionale.	Les zones de gestion intégrée du Saint-Laurent ne sont pas toutes dotées d'une TCR. De 2012 à 2014, 6 zones de gestion intégrée du Saint-Laurent ont une TCR. La cible est atteinte à 50 %.
20	7.1.2 À l'horizon 2023, tous les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux du Saint-Laurent (PGIR) sont intégrés dans un outil de gestion centralisé et optimisé.	40 PDE sur 40 ont été intégrés et aucun PGIR, car ces derniers ne sont pas encore officiellement approuvés par le MELCCFP. La cible a été atteinte à 85 % en 2023.
21	7.2.1.1 À l'horizon 2023, le Québec a participé à 90 % des réunions tenues par la CMI et le CDLC.	Le taux de participation est de 95 %. <b>La cible a été atteinte.</b>
22	7.2.1.2 À l'horizon 2023, l'entente avec le Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi est signée.	L'entente a été signée par les deux parties en 2020-2021. <b>La cible a été atteinte.</b>
23	7.3.3 À l'horizon 2023, l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire – Gestion intégrée des ressources en eau est adoptée au Conseil des ministres.	L'adoption des OGAT, dont celle sur la gestion intégrée des ressources en eau, a été reportée à 2024. Cependant, une importante démarche de consultation sur le projet d'OGAT auprès de divers partenaires est prévue au printemps 2023. La cible n'a pas été atteinte pour 2023.

En ce qui a trait aux réalisations de l'année 2022-2023, voici une liste non exhaustive de quelques réalisations qui démontrent la variété et l'étendue des champs couverts par celles-ci. Une liste plus détaillée peut être consultée à la section « État d'avancement des 63 mesures » du présent bilan.

- Réalisation de 199 activités par les organismes de bassins versants et les organismes coordonnateurs de tables de concertation régionales pour le Saint-Laurent lors de l'édition 2022 du Mois de l'eau.
- Annonce de l'intention commune du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada d'amorcer les étapes permettant d'agrandir les limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent le 10 mars 2023. Cela conférerait un statut légal d'aire marine protégée à une partie importante des réserves de territoires aux fins d'aire protégée mises en place dans l'estuaire en décembre 2020.



- Entrée en vigueur le 12 mai 2022 des modifications à la *Loi sur les pesticides* permettant, par règlement, la mise en place des instruments économiques sur les pesticides, et consultation publique sur le projet de règlement sur les modifications en milieu urbain du 22 février au 8 avril 2023.
- Échantillonnage de quinze lacs dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) en partenariat avec différents collaborateurs, afin d'évaluer l'état trophique des lacs. Des analyses en laboratoire des cations, du pH et de la conductivité des échantillons de 51 lacs, des composés azotés pour 42 lacs ainsi que des chlorures pour 497 lacs du RSVL ont aussi eu lieu.
- Mise en ligne de la nouvelle version du portail gouvernemental Vigilance, servant à mieux préparer les citoyens à faire face aux inondations, en les informant de la situation de la crue des eaux au Québec et permettant également aux intervenants municipaux et gouvernementaux d'alerter et de mobiliser les intervenants en cas de situation d'urgence.
- Mise à jour de la page Web de l'Atlas hydroclimatique avec l'ajout de trois cartes, soit une sur les stations hydrométriques contenant les informations sur les stations et les liens vers les données, une sur le portrait des séries temporelles de débit journalier pour la période 1970-2022 pour près de 10 000 tronçons de rivières jaugés et non jaugés, et une sur les indicateurs hydrologiques pour la période historique et estimés pour le climat futur avec l'impact des changements climatiques.
- Réalisation de 11 projets dans sept régions administratives différentes dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations qui a comme objectif d'aider à lutter contre les espèces aquatiques envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique.
- En 2020, 3 368 bénéficiaires se sont prévalus du crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles, ce qui représente un coût de 8,0 M\$.
- Octroi d'une aide financière de 476 220 \$ à une ferme piscicole de Montréal utilisant un système de recirculation intensive de l'eau qui permet d'optimiser les paramètres de production sur toute l'année et de limiter au minimum les besoins en eau neuve ainsi que les rejets, pour la production annuelle de 32 tonnes d'omble chevalier.
- Octroi d'une aide financière totalisant 6,17 M\$ à 916 entreprises agricoles pour l'acquisition d'équipements et la mise en place de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides dans le cadre du programme Prime-Vert.
- Octroi d'une aide financière totalisant 1,36 M\$ pour la réalisation de 14 projets dans le cadre du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux, ce qui permet d'accroître la sécurité des barrages municipaux et de diminuer les risques associés à la présence des barrages sur le territoire.
- Renouvellement du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau pour la période 2022 à 2025. À la suite du quatrième appel à projets qui s'est déroulé du 16 novembre au 16 décembre 2022, 28 projets ont été retenus pour une aide financière totalisant plus de 2,6 M\$.

En ce qui concerne plus spécifiquement la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, 44 livrables ont été réalisés, 36 étaient en cours de réalisation et 63 étaient réalisés de façon continue. Au terme des cinq années de mise en œuvre du plan d'action, le taux de réalisation des livrables par orientation et par objectif est égal ou supérieur à 85 % pour six des sept orientations de la SQE. Cela indique qu'une bonne partie



des livrables initialement prévus ont pu être réalisés malgré les adaptations et changements qui ont dû être apportés en raison la pandémie de COVID-19.

**Moyenne du taux de réalisation des livrables par orientation**

**92 %** pour les 4 objectifs de l'orientation 1  
**85 %** pour les 4 objectifs de l'orientation 2  
**94 %** pour les 3 objectifs de l'orientation 3  
**95,5 %** pour les 4 objectifs de l'orientation 4  
**88 %** pour les 2 objectifs de l'orientation 5  
**94,5 %** pour les 3 objectifs de l'orientation 6  
**72 %** pour les 3 objectifs de l'orientation 7

Malgré les bons résultats enregistrés globalement, les retards accumulés durant la première année de la pandémie de COVID-19 n'ont pas tous pu être comblés. De fait, une vingtaine de livrables sont toujours en cours de réalisation et n'ont pas pu être terminés dans leur entièreté avant la fin du Plan d'action 2018-2023. De plus, certains programmes d'aide financière ont été renouvelés au-delà de la période couverte par le Plan d'action 2018-2023, ce qui a repoussé la date de dépôt des derniers livrables, soit les bilans finaux de ces programmes, au-delà du 31 mars 2023 qui marquait la fin du premier plan d'action de la SQE. Par conséquent, ces livrables n'ont pas encore été réalisés.

**À la suite de ces cinq années de mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 de la SQE, en considérant les livrables réalisés ou en cours de réalisation, le pourcentage d'avancement global est de 88 % tandis que 80,5 % du budget a été dépensé. Plus précisément, sur les 448 livrables de la SQE, 379 livrables ont été réalisés et 36 sont toujours en cours de réalisation. Parmi les livrables réalisés, 63 sont réalisés de façon continue.**



## Liste des abréviations

CMI	Commission mixte internationale
FFQ	Fondation de la faune du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
MTO	Ministère du Tourisme
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
SQE	Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030
TCR	Table de concertation régionale



## Table des matières

<b>Synthèse des principales avancées de 2022-2023</b> _____	<b>iii</b>
<b>Table des matières</b> _____	<b>ix</b>
<b>Introduction</b> _____	<b>1</b>
<b>Résultats des 19 mesures phares du Plan d'action 2018-2023 de la SQE</b> _____	<b>5</b>
<b>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</b> _____	<b>5</b>
<b>Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques</b> _____	<b>7</b>
<b>Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau</b> _____	<b>9</b>
<b>Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau</b> _____	<b>11</b>
<b>Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau</b> _____	<b>13</b>
<b>Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau</b> _____	<b>14</b>
<b>Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</b> _____	<b>16</b>
<b>État d'avancement des 63 mesures du Plan d'action 2018-2023 de la SQE</b> _____	<b>18</b>
<b>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</b> _____	<b>18</b>
<b>Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques</b> _____	<b>22</b>
<b>Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau</b> _____	<b>26</b>
<b>Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau</b> _____	<b>29</b>
<b>Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau</b> _____	<b>32</b>
<b>Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau</b> _____	<b>35</b>
<b>Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</b> _____	<b>39</b>
<b>Budgets du Plan d'action 2018-2023 de la SQE</b> _____	<b>42</b>
<b>Annexe 1 – Résultats des 9 cibles stratégiques de la SQE</b> _____	<b>49</b>



## Introduction

Le 27 juin 2018, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a dévoilé la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) ainsi que son Plan d'action 2018-2023.

La Stratégie québécoise de l'eau (SQE) est guidée par sept orientations qui permettront au gouvernement d'assumer son rôle de gardien de l'eau et de mobiliser les acteurs concernés :

- Orientation 1 - Assurer une eau de qualité pour la population;
- Orientation 2 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques;
- Orientation 3 - Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau;
- Orientation 4 - Miser sur le potentiel économique de l'eau;
- Orientation 5 - Promouvoir une utilisation durable de l'eau;
- Orientation 6 - Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau;
- Orientation 7 - Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

La SQE se déploie en plusieurs plans d'action successifs qui viennent définir les mesures spécifiques à mettre en œuvre. Ainsi, le premier plan, soit le [Plan d'action 2018-2023](#), prévoit 63 mesures assorties d'investissements de plus de 547 M\$. L'ensemble de ces mesures est porté par 10 ministères et organismes gouvernementaux.

Le MELCCFP est responsable, en collaboration avec les nombreux partenaires concernés, de la coordination et du suivi de la SQE et de son plan d'action. Le MELCCFP s'est associé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le développement et le suivi d'indicateurs associés aux neuf cibles stratégiques de la SQE qui couvrent la période 2018 à 2030. Ainsi, l'ISQ a le mandat de recueillir, de produire et de diffuser l'information relative aux résultats de ces cibles stratégiques. Les résultats détaillés des neuf cibles stratégiques peuvent être consultés à partir de la [vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#) du site Web de l'ISQ ou dans le tableau récapitulatif présenté à l'annexe 1 du présent bilan. Ces cibles stratégiques sont suivies par le biais de douze indicateurs, dont un en cours de développement et deux en attente de données. À l'aide des indicateurs et des données disponibles, il est toutefois possible de statuer sur le progrès de six des neuf cibles stratégiques de la SQE depuis 2018, tel que présenté au tableau 2.

**Tableau 2 : Résultats des neuf cibles stratégiques de la SQE<sup>1</sup>**

Orientations	Cibles stratégiques	Résultats
Orientation 1 Assurer une eau de qualité pour la population	À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	La cible est atteinte à 99 %. Elle est donc pratiquement atteinte.
	À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	La cible est atteinte à 92 %. Elle est donc en bonne voie d'être atteinte.

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les résultats des neuf cibles stratégiques de la SQE, veuillez consulter l'annexe 1 du présent bilan ainsi que la Vitrine des indicateurs de la SQE à l'adresse suivante : <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/strategie-quebecoise-eau/index.html>

Orientation 2 Protéger et restaurer les milieux aquatiques	À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la <i>Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques</i> en 2017.	Les données ne sont pas disponibles puisque l'indicateur est toujours en développement.
Orientation 3 Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	La cible est atteinte à 82 %. Elle est donc en bonne voie d'être atteinte.
Orientation 4 Miser sur le potentiel économique de l'eau	À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	La part du secteur de l'eau pour les six secteurs concernés a légèrement augmenté et se situe à environ 0,28 % du PIB total. La cible est en progression continue.
Orientation 5 Promouvoir une utilisation durable de l'eau	À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % par rapport à 2015.	La cible est atteinte à 51 % (diminution de 10,1 % par rapport à 2015). La cible nécessite potentiellement des efforts adaptés.
Orientation 6 Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	Le nombre de documents disponibles a augmenté de 63 % et le nombre d'abonnés au PCE a augmenté de 381 %. La cible est en progression continue.
Orientation 7 Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	À l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (100 %) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.	Données non disponibles.
	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	La part de financement public des OBV est demeurée stable dans les 40 zones de gestion intégrée de l'eau.  La répartition des acteurs de l'eau provenant des quatre secteurs principaux (municipal, économique, communautaire et autochtone) engagés au sein des OBV dans les 40 zones de gestion intégrée de l'eau est demeurée sensiblement la même.  La cible est en progression continue.

Le MELCCFP a, quant à lui, le mandat de suivre et d'évaluer le Plan d'action 2018-2023. En ce sens, chaque année, un état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action est publié pour dresser le bilan des résultats obtenus durant l'année précédente. En novembre 2019, 2020 et 2021 ainsi qu'en février 2023, après quatre ans de réalisation, le MELCCFP publiait respectivement le [Bilan 2018-2019](#), le [Bilan 2019-2020](#), le [Bilan 2020-2021](#) et le [Bilan 2021-2022](#) du plan d'action de la SQE. Le Plan d'action 2018-2023 de la SQE s'étant terminé le 31 mars 2023, le MELCCFP présente le dernier bilan annuel du plan d'action, soit le Bilan 2022-2023. Ce rapport est composé de trois sections.

- 
1. La première section présente les résultats des 19 mesures phares du plan d'action à l'aide d'indicateurs et de 23 cibles spécifiques. Ces 19 mesures ont été retenues parce qu'elles contribuent directement à l'atteinte d'au moins une des neuf cibles stratégiques de la SQE. Il s'agit des mesures suivantes :
- Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (mesure 1.1.1);
  - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau potable par les municipalités du Québec (mesure 1.2.4);
  - Moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles (mesure 1.3.1), sous-mesure Accroître le contrôle des rejets d'eaux usées non traitées dans l'environnement;
  - Soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques (mesure 2.1.1);
  - Protéger les milieux aquatiques sur les territoires forestiers du domaine de l'État (mesure 2.1.4);
  - Cartographier les zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion des berges et des côtes du Saint-Laurent (mesure 3.2.1);
  - Produire une nouvelle cartographie des zones inondables dans un contexte de changements climatiques (mesure 3.2.2);
  - Actualiser la cartographie des zones inondables de huit secteurs particulièrement vulnérables aux inondations (mesure 3.2.3);
  - Mettre en œuvre le Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 (mesure 4.1.2);
  - Mettre en œuvre le volet tourisme de la Stratégie maritime (mesure 4.4.1);
  - Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable sur l'horizon 2019-2025 (mesure 5.1.2);
  - Bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines (mesure 6.1.1), sous-mesure Bonifier les connaissances sur les eaux souterraines;
  - Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau (mesure 6.2.2);
  - Acquérir et transférer des connaissances scientifiques sur le milieu marin grâce au projet Odyssee Saint-Laurent (mesure 6.2.3);
  - Développer et améliorer les outils pour soutenir la prise de décisions et pour suivre la situation lors d'inondations (mesure 6.2.5);
  - Étendre la gestion intégrée de l'eau (mesure 7.1.1), sous-mesure Compléter la mise sur pied des Tables de concertation régionales (TCR);
  - Améliorer le soutien aux organismes de bassins versants et le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.1.2), sous-mesure Mettre en place un mécanisme intégré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau;
  - Appuyer la concertation Québec-Vermont-New York pour la gestion intégrée du lac Champlain, du lac Memphrémagog et de la rivière Richelieu (mesure 7.2.1);
  - Élaborer des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.3.3).
2. La deuxième section montre l'état d'avancement annuel du taux de réalisation des livrables pour chacun des objectifs du plan d'action. Pour établir le taux de réalisation des livrables, une cote variant de 0 à 1 a été attribuée à chacun des livrables. La cote 0 est attribuée aux livrables non réalisés, tandis que la cote 1 est donnée aux livrables réalisés. Pour les livrables en cours de réalisation, une cote de 0,5 est attribuée. Finalement, les livrables réalisés en continu se voient recevoir une cote égale pour chacune des années couvertes par la mesure. Par exemple, un livrable qui se déroule en continu sur cinq ans, soit tout au long de la période 2018-2023, a une cote de 0,2 par année. La cote en continu

---

est ajustée en fonction du nombre d'années sur lesquelles s'étend le livrable. La somme des cotes de ces livrables a ensuite été divisée par le total des livrables identifiés pour l'atteinte de l'objectif.

3. La troisième et dernière section du rapport fait état de l'utilisation des budgets prévus, c'est-à-dire des dépenses réelles effectuées au cours de l'année financière 2022-2023 par rapport aux budgets 2018-2023, pour chacun des objectifs du plan d'action.

## Résultats des 19 mesures phares du Plan d'action 2018-2023 de la SQE



### Assurer une eau de qualité pour la population

#### Cibles stratégiques

À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.

À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.

**Objectif 1** : Protéger les sources d'eau potable des communautés.

**Objectif 2** : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

**Objectif 3** : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.

**Objectif 4** : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (1.1.1)</b>	Pourcentage des municipalités ayant complété l'étude de vulnérabilité de leur source d'alimentation en eau potable.	1. À l'horizon 2023, 80 % des municipalités ayant bénéficié d'une aide financière par le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ont complété leur rapport d'analyse de la vulnérabilité dans les délais prescrits par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (1 <sup>er</sup> avril 2021).	En 2022-2023, aucune aide financière n'a été octroyée dans le cadre du PPASEP, puisque le programme s'est terminé le 31 mars 2022.	Depuis l'année 2018-2019, 98 % des municipalités qui ont participé au volet 1 du PPASEP ont remis leur rapport d'analyse de vulnérabilité à la fin du programme qui s'est terminé le 31 mars 2022. <b>La cible a donc été dépassée.</b>



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (1.2.4)</b>	Nombre de réseaux municipaux dont la problématique d'accès à l'eau potable a été résolue par l'implantation de solutions alternatives.	2. À l'horizon 2023, des solutions alternatives ont été mises en place dans au moins cinq réseaux municipaux ou non municipaux, un bilan sur la performance de ces solutions a été réalisé et des perspectives sur les autres cas identifiés sont établies.	En 2022-2023, trois projets pilotes sont en cours. Bien qu'ils progressent de façon satisfaisante, aucun n'a terminé la mise en place des solutions envisagées.	Trois projets pilotes, à l'instar des cinq prévus au départ, sont en cours. Ces derniers n'étant pas terminés, les solutions alternatives n'ont pas encore été mises en place dans les réseaux municipaux. La cible a été atteinte à 60 % en raison de retards qui ont été engendrés notamment par la pandémie de COVID-19.
<b>MELCCFP (1.3.1)</b>	Nombre d'attestations d'assainissement municipales délivrées.	3. À l'horizon 2023, le MELCCFP a délivré 375 attestations d'assainissement municipales (AAM).	Ce sont 114 AAM qui ont été délivrées en 2022-2023.	Les résultats cumulatifs sont établis à 234 AAM délivrées entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2023. La préparation des AAM a débuté à l'hiver 2020 et aucune AAM n'a été délivrée en 2019-2020 ni en 2018-2019. La cible a été atteinte à 62 % car le retard accumulé des années précédentes n'a pas pu être rattrapé entièrement en 2022-2023.



## Protéger et restaurer les milieux aquatiques

### Cible stratégique

À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* en 2017.

**Objectif 1** : Conserver et restaurer les milieux aquatiques.

**Objectif 2** : Protéger les espèces en situation précaire.

**Objectif 3** : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.

**Objectif 4** : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (2.1.1)</b>	Nombre de MRC ayant complété et soumis leur plan régional des milieux humides et hydriques.	4. À l'horizon 2023, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ont soumis leur projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).	En 2022-2023, 36 MRC ont soumis un projet de PRMHH.	Au total, ce sont 40 MRC qui ont soumis un projet de PRMHH au 31 mars 2023. Les 61 autres MRC doivent déposer un projet au plus tard le 16 juin 2023. La cible a été atteinte à 40 % pour 2023.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MRNF (2.1.4)</b>	Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et à la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> concernant la protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides.	5. À l'horizon 2023, une amélioration constante du taux de conformité aux normes de protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides est constatée au cours de la période 2018-2023.	Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Ainsi, pour la période 2021-2022, la conformité globale est de 95 %, ce qui est semblable à 2020-2021.	Le taux de conformité des activités d'aménagement forestier pour 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 est demeuré à 94 % en moyenne. Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement.
<b>MRNF (2.1.4)</b>	Prise en compte des enjeux relatifs aux milieux humides et riverains dans la planification de l'aménagement forestier.	6. À l'horizon 2023, les aménagistes locaux ont spécifié et documenté des objectifs à atteindre et ont identifié des solutions pour répondre adéquatement aux enjeux identifiés.	Dans toutes les régions forestières, les aménagistes locaux ont identifié des solutions aux enjeux relatifs aux milieux humides et riverains.	Dans toutes les régions forestières, les aménagistes locaux ont identifié des solutions aux enjeux relatifs aux milieux humides et riverains. <b>La cible est atteinte.</b>



## Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

### Cible stratégique

À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.

**Objectif 1** : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.

**Objectif 2** : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau.

**Objectif 3** : Moderniser la gestion des barrages.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (3.2.1)</b>	Nombre de TCR et de MRC côtières possédant une cartographie de leurs zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion.	7. À l'horizon 2023, faire en sorte que les quatre Tables de concertation régionales (TCR) composant le volet « fluvial » et les 24 MRC composant le volet « maritime » disposeront des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation le long du Saint-Laurent.	Les 24 MRC composant le volet « maritime » disposent des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation via SIGEC-Web. L'information pour le volet fluvial a été produite partiellement. Elle n'est donc pas encore disponible pour aucune des 4 TCR <sup>2</sup> .	Les 24 MRC composant le volet « maritime » disposent des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation via la plateforme cartographique SIGEC-Web. L'information pour le volet fluvial a été produite partiellement. La cible a été atteinte à 86 %.

<sup>2</sup> Il est à noter que la diffusion des cartes réglementaires est tributaire de l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire.



<b>Ministère responsable</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible spécifique</b>	<b>Résultats annuels</b>	<b>Résultats cumulatifs</b>
<b>MELCCFP (3.2.2)</b>	Nombre de municipalités possédant une cartographie des zones inondables établie en fonction des changements climatiques.	8. À l'horizon 2023, 250 municipalités ont à leur disposition l'information produite dans le cadre du projet INFO-Crue.	L'information nécessaire a été produite partiellement, le projet INFO-Crue ayant été prolongé jusqu'en 2025. De fait, elle n'est pas encore accessible aux municipalités.	L'information nécessaire a été produite partiellement. De fait, elle n'est pas encore accessible aux municipalités. La cible de 2023 n'a pas été atteinte.
<b>MAMH (3.2.3)</b>	Proportion des municipalités pour lesquelles la nouvelle cartographie des zones inondables découlant des huit conventions d'aide financière est en vigueur.	9. À l'horizon 2023, les nouvelles cartes des zones inondables produites pour les huit secteurs vulnérables sont en vigueur sur le territoire des municipalités concernées (100 % des 171) <sup>3</sup> .	Aucune nouvelle cartographie n'est en vigueur pour les municipalités visées par les conventions d'aide financière en 2022-2023. Les organismes municipaux ont été invités à reporter l'intégration de leurs travaux de cartographie à leurs outils de planification afin de tenir compte des changements proposés par le Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI) d'avril 2020 et de la <i>Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau</i> , octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (PL-67) en mars 2021.	8 % des municipalités visées par des conventions d'aide financière ont de nouvelles cartes en vigueur. En 2019-2020, de nouvelles cartographies sont entrées en vigueur pour 13 des 171 municipalités visées. La cible n'est pas atteinte. Cette mesure est tributaire de l'avancement des travaux concernant l'élaboration du régime permanent de gestion des zones inondables.

<sup>3</sup> La cible et l'indicateur ont été modifiés à la suite de la publication du Plan de protection du territoire face aux inondations en avril 2020 et de l'adoption de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (PL-67) en mars 2021.



## Orientation 4

### Miser sur le potentiel économique de l'eau

#### Cible stratégique

À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.

**Objectif 1** : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.

**Objectif 2** : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.

**Objectif 3** : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.

**Objectif 4** : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (4.1.2)</b>	Nombre d'organismes financés et de rivières pour lesquels le MFFP finance des activités de dénombrement de saumons annuellement.	10. À l'horizon 2023, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) assure le financement du dénombrement de saumons dans plus de 25 rivières.	En 2022-2023, aucun organisme n'a été financé pour dénombrer les saumons dans les rivières, le plan de développement de la pêche au saumon ayant pris fin en 2022.	25 organismes ont été financés pour dénombrer les saumons dans 32 rivières. Le plan a pris fin en 2022. <b>La cible est donc dépassée.</b>



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (4.1.2)</b>	Nombre de jours-pêche au saumon effectués annuellement au Québec.	11. À l'horizon 2023, les activités de promotion de la pêche au saumon permettent de consolider le nombre de jours-pêche.	En 2022-2023, le nombre de jours-pêche au saumon effectués n'a pas été dénombré dans le cadre du plan développement de la pêche au saumon, qui a pris fin en 2022.	Le nombre de jours-pêche s'est maintenu entre 64 000 et 76 000 pour les quatre années. Ainsi, la moyenne annuelle s'élève à 69 191 jours-pêche. Le plan a pris fin en 2022. <b>La cible est donc dépassée.</b>
<b>MTO (4.4.1)</b>	Investissements générés par les projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique – volet 4.	12. À l'horizon 2020, un minimum de 90 M\$ d'investissements aura été généré dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme lié à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique.	En 2020-2021, les investissements générés dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme s'élèvent à 8 721 339 \$. Le programme a pris fin le 31 mars 2021.	Les résultats cumulatifs s'élèvent à 96 752 441 \$ d'investissements depuis 2015. Le programme a pris fin le 31 mars 2021. <b>La cible est dépassée.</b>



## Promouvoir une utilisation durable de l'eau

### Cible stratégique

À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa quantité d'eau potable distribuée par personne de 20 % par rapport à 2015.

**Objectif 1** : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau.

**Objectif 2** : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MAMH (5.1.2)</b>	Quantité d'eau distribuée par personne, par jour.	13. Au bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, publié en 2024, la quantité d'eau distribuée par personne, par jour, par rapport à 2015 aura été réduite de 12,0 % <sup>4</sup> .	Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Ainsi, en 2021, la quantité d'eau distribuée par personne, par jour, a été réduite de 10,1 % par rapport à 2015.	Les résultats cumulatifs sont établis à une réduction de 10,1 % par rapport à 2015. La cible a été atteinte à 85 %.

<sup>4</sup> La cible spécifique de la mesure 5.1.2, Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise de l'eau potable sur l'horizon 2018-2025, a été ajustée conformément à la révision des cibles inscrites dans le plan stratégique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).



## Orientation 6

# Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

### Cible stratégique

À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.

**Objectif 1 :** Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.

**Objectif 2 :** Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.

**Objectif 3 :** Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (6.1.1)</b>	Pourcentage du territoire municipalisé du Québec méridional couvert par un projet PACES.	14. À l'horizon 2023, 90 % du territoire municipalisé du Québec méridional aura été couvert par un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES).	Entre 2018 et 2022, 15 % du territoire municipalisé du Québec méridional a été couvert par un projet PACES. Les projets, d'une durée de 4 ans, se sont terminés en mars 2022.	En ajoutant le 15 % du territoire couvert entre 2018 et 2022 au 75 % couvert entre 2009 et 2015, on obtient un pourcentage cumulatif de 90 % du territoire municipalisé du Québec méridional couvert par un projet PACES. <b>La cible est atteinte.</b>
<b>MELCCFP (6.2.2)</b>	Taux d'adhésion au Portail des connaissances sur l'eau par les principaux acteurs de l'eau.	15. À l'horizon 2023, l'ensemble de la clientèle cible est abonnée au Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	En 2022-2023, le taux d'adhésion au PCE est de 23,27 %.	Les résultats cumulatifs du taux d'adhésion au PCE sont de 46 %. La cible est donc atteinte à 46 % pour 2023.



<b>Ministère responsable</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible spécifique</b>	<b>Résultats annuels</b>	<b>Résultats cumulatifs</b>
<b>MEIE (6.2.3)</b>	État de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée sur le système Saint-Laurent.	16. À l'horizon 2023, une base de données centralisée est mise en place dans le but de regrouper les connaissances sur le système Saint-Laurent et d'en favoriser l'accès.	Le taux de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée a augmenté de 5 % en 2022-2023.	L'opérationnalisation de la base de données centralisée n'a pas pu être complétée, car certains formulaires de saisie de données doivent être harmonisés et l'expérience client est en cours d'amélioration. Bien que des avancements considérables aient été réalisés, l'atteinte de la cible est établie à 90 %.
<b>MEIE (6.2.3)</b>	État de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique collaborative visant la recherche et l'innovation dans le domaine maritime.	17. À l'horizon 2023, une plateforme technologique collaborative en lien avec les projets de recherche et d'innovation dans le domaine maritime est mise en place.	Le taux de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique a augmenté de 5 % en 2022-2023.	L'opérationnalisation de la plateforme technologique n'a pas pu être complétée, car l'expérience client est en cours d'amélioration. Bien que des avancements considérables aient été réalisés, l'atteinte de la cible est établie à 95 %.
<b>MSP (6.2.5)</b>	Pourcentage des bassins versants sur lesquels les connaissances relatives aux inondations ont été améliorées et sont diffusées sur le portail gouvernemental Vigilance.	18. À l'horizon 2023, par l'entremise du portail gouvernemental Vigilance, on possède des connaissances accrues sur les risques d'inondation pour les infrastructures de 100 % des bassins versants du Québec méridional pour lesquels il existe un modèle numérique de terrain.	L'information nécessaire a été produite partiellement. De fait, elle n'est pas encore accessible aux usagers via le portail gouvernemental Vigilance.	L'information nécessaire a été produite partiellement. De fait, elle n'est pas encore accessible aux usagers via le portail gouvernemental Vigilance. La cible n'a pas été atteinte pour 2023.



## Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

### Cibles stratégiques

À l'horizon 2030, toutes les MRC tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.

À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.

**Objectif 1 :** Consolider la gestion des ressources en eau au Québec.

**Objectif 2 :** Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau.

**Objectif 3 :** Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (7.1.1)</b>	Nombre de nouvelles Tables de concertation régionales créées.	19. À l'horizon 2023, l'ensemble des zones de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent sont dotées d'une Table de concertation régionale (TCR).	Aucune nouvelle TCR pour l'année 2022-2023. Le modèle de gouvernance pour les 6 zones de gestion intégrées du Saint-Laurent restantes est en cours d'élaboration.	En 2023, les zones de gestion intégrée du Saint-Laurent ne sont pas toutes dotées d'une TCR. De 2012 à 2014, 6 zones sur 12 ont été dotées de TCR. La cible est atteinte à 50 %.
<b>MELCCFP (7.1.2)</b>	Degré d'intégration du contenu des PDE et des PGIR dans un outil de gestion centralisé.	20. À l'horizon 2023, tous les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux du Saint-Laurent (PGIR) sont intégrés dans un outil de gestion centralisé et optimisé.	En juin 2021, tous les PDE (40) étaient intégrés dans un outil de gestion centralisé. L'intégration des PGIR au système n'a pas été réalisée, compte tenu du fait qu'ils ne sont pas encore officiellement approuvés par le MELCCFP.	Les résultats cumulatifs sont de 40 PDE sur 40 et aucun PGIR, car les 6 PGIR qui ont été déposés ne sont pas encore officiellement approuvés par le MELCCFP. La cible est atteinte à 85 % en 2023.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCCFP (7.2.1)</b>	Pourcentage de participation aux réunions convoquées par la Commission mixte internationale (CMI) et le Comité directeur du lac Champlain (CDLC).	21. À l'horizon 2023, le Québec a participé à 90 % des réunions tenues par la CMI et le CDLC.	En 2022-2023, le taux de participation aux réunions du CDLC est de 100 %.	Les résultats cumulatifs du taux de participation du Québec aux réunions de la CMI et du CDLC s'élèvent à 95 % pour les cinq dernières années. <b>La cible a été atteinte.</b>
<b>MELCCFP (7.2.1)</b>	Renouvellement de l'entente Québec-Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi.	22. À l'horizon 2023, l'entente avec le Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi est signée.	Le texte de l'entente Québec-Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi a été signé par les deux parties en 2020-2021 et le décret adoptant officiellement l'entente l'a été en 2021-2022. Il n'y a donc pas de résultats annuels pour 2022-2023.	L'entente a été signée par les deux parties en 2020-2021 et le décret a été adopté le 30 juin 2021. <b>La cible a été atteinte.</b>
<b>MAMH (7.3.3)</b>	L'OGAT – Gestion intégrée des ressources en eau est diffusée dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> .	23. À l'horizon 2023, l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) – Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est adoptée au Conseil des ministres.	En 2023, l'OGAT – GIRE n'est pas adoptée par le Conseil des ministres ni publiée dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> . L'adoption des OGAT, dont celle sur le GIRE, a été reportée au début de 2024.	Aucun résultat cumulatif pour le moment. L'adoption des OGAT, dont celle sur le GIRE, a été reportée à 2024. Cependant, une importante démarche de consultation sur le projet d'OGAT est prévue au printemps 2023 auprès de divers partenaires. La cible n'a pas été atteinte pour 2023.

# État d'avancement des 63 mesures du Plan d'action 2018-2023 de la SQE

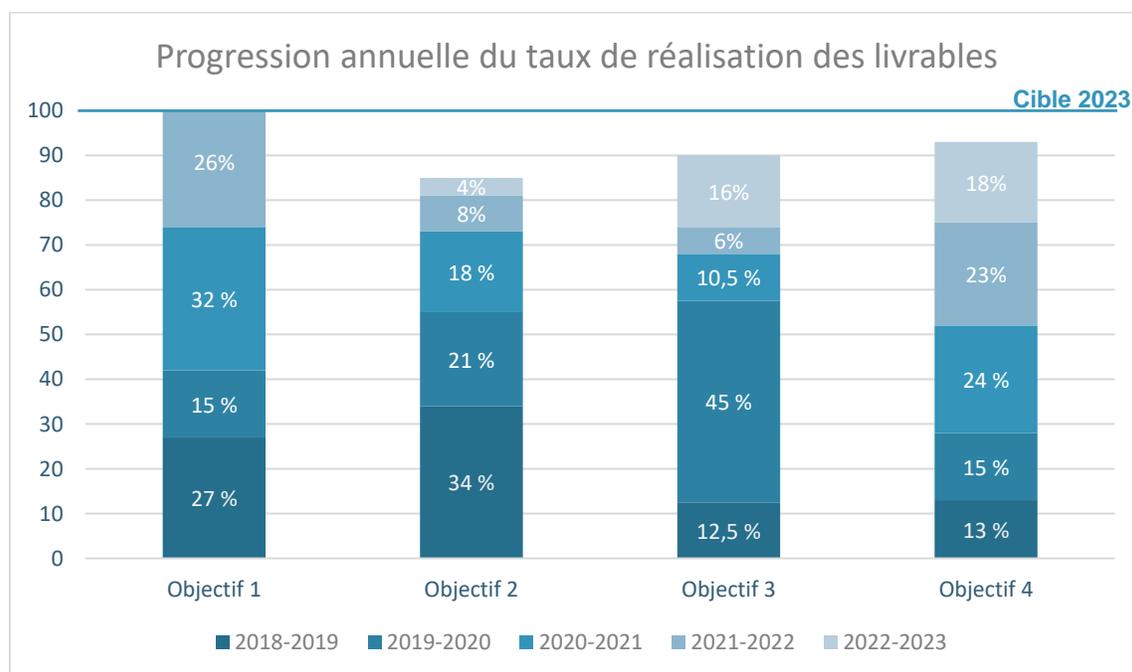
## Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population

**Objectif 1 :** Protéger les sources d'eau potable des communautés.

**Objectif 2 :** Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

**Objectif 3 :** Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.

**Objectif 4 :** Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.



Le taux de réalisation des livrables pour l'orientation 1 est de 92 %. L'objectif 1 atteint la cible de 100 % de réalisation de ses livrables pour 2023. Pour ce qui est des trois autres objectifs, treize livrables sont toujours en cours de réalisation et sont attendus pour 2024 alors que deux livrables ont dû être abandonnés puisque les partenariats nécessaires à leur réalisation n'ont pas pu se concrétiser. Les taux de réalisation des livrables pour les objectifs 2, 3 et 4 sont de 85 %, 90 % et 91 % respectivement.



## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2022-2023 en lien avec les objectifs de l'orientation 1 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés

👉 L'objectif 1 de l'orientation 1 de la SQE comporte une seule mesure. Le **Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable** (PPASEP) (mesure 1.1.1) s'est terminé le 31 mars 2022. Au total, ce sont 18,8 M\$ qui ont été octroyés aux municipalités du Québec dans le cadre des volets 1 et 2 du programme. Tous les livrables de la mesure ont été réalisés et l'objectif 1 a été atteint.

### Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante

👉 Dans le cadre de la mesure **Réaliser des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines** (mesure 1.2.1), un financement complémentaire de 10 000 \$ a été obtenu pour l'évaluation des processus d'accrétion des aquifères côtiers et insulaires de l'exutoire de la rivière La Grande par l'analyse d'images aériennes et de données de télédétection. Ce court projet, qui a eu lieu de février à mars 2023, a contribué à bonifier le portrait de la ressource en eau souterraine utilisée par la communauté crie d'Eastmain. Ce portrait permettra d'outiller et de mieux planifier le développement et l'aménagement du territoire, tout en assurant l'évaluation et la protection des aquifères et des ressources en eaux souterraines.

👉 Dans le but de **sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de leur puits** (mesure 1.2.3), des projets pilotes ont été implantés dans quatre municipalités de Chaudière-Appalaches afin d'accompagner les citoyens dans la démarche d'évaluation de la qualité de leur eau potable ainsi que dans la recherche de solutions pour remédier aux problématiques décelées, le cas échéant.

### Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire

En 2021, 4 096 bénéficiaires se sont prévalus du [crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles](#), ce qui représente un coût de 10,8 M\$. Ce crédit d'impôt appuie financièrement les propriétaires de résidences isolées qui doivent mettre aux normes leurs installations septiques. Il s'adresse donc aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2017 et avant le 1<sup>er</sup> avril 2027. À noter que les informations sur ce crédit d'impôt sont disponibles deux ans après l'année financière visée par la reddition de comptes. Les projections sont toutefois de 12,0 M\$ pour 2022, 8,3 M\$ pour 2023 et 7,9 M\$ pour 2024. Pour ces trois années, les coûts réels seront connus en 2025, 2026 et 2027 respectivement. Rappelons que ce crédit d'impôt s'inscrit dans la mesure **Moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles** (mesure 1.3.1).



#### Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie

👉 En 2022-2023, le [projet Castor](#) a vu la mise en place de 17 nouvelles actions agroenvironnementales par 11 producteurs participants, qu'il s'agisse de couverture de sol, de rotation de cultures ou d'essais de fertilisation. Pour ce faire, 350 heures supplémentaires d'accompagnement agronomique ont été réalisées durant l'année. Aussi, 11 sites et dispositifs de recherche, dont des ouvrages de captage des eaux de surface à l'interface du cours d'eau et des bandes riveraines, ont été ajoutés dans le bassin versant du projet qui représente une superficie de 12 km<sup>2</sup>. Au total, le [projet Castor](#) compte 70 participants actifs, dont 21 producteurs locaux sur les 24 présents sur le territoire du projet.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans la mise en place d'une gouvernance concertée entre tous les acteurs du projet. En ce sens, un comité d'orientation et de suivi, dont le rôle est d'assurer le bon fonctionnement du projet dans son ensemble, a été formé. Il est composé d'un à deux membres de l'équipe locale, du [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) (ROBVQ), de l'[Institut national de la recherche scientifique](#) (INRS), du [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec](#) (MAPAQ) et du [ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs](#) (MELCCFP). De plus, trois groupes de travail constituant des cellules d'innovation sociale portant sur les aménagements pour la biodiversité, les indicateurs socio-économiques et les compensations ont été formés. Enfin, un accompagnement terrain en innovation sociale a été mis en place par le cabinet [Forest Lavoie Conseil](#).

Rappelons que le [projet Castor](#) vise l'amélioration significative des écosystèmes du bassin versant du ruisseau Castor par l'adoption pérenne de pratiques et solutions agroenvironnementales par les agriculteurs en misant sur une approche ascendante inspirée de l'innovation sociale. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure **Démontrer les bénéfices liés à l'amélioration des pratiques agricoles et agroenvironnementales** (mesure 1.4.1).

👉 Dans le but de poursuivre le développement des connaissances dans la détermination des sources de contamination fécale en milieu aquatique, le [Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec](#) (CEAEQ) a ajouté les marqueurs « général », « ruminant » et « humain » à son offre de services en 2022-2023. L'analyse est offerte en tant que projet en développement. Cet ajout contribuera à **démontrer les bénéfices liés à l'amélioration des pratiques agricoles et agroenvironnementales** (mesure 1.4.1).

👉 En 2022-2023, quelques étapes préalables à l'**élaboration des instruments économiques afin de favoriser la réduction des pesticides** (mesure 1.4.3) ont été réalisées. En effet, les modifications à la [Loi sur les pesticides](#) permettant par règlement la mise en place des instruments économiques sur les pesticides ont été adoptées le 5 avril 2022 et sont entrées en vigueur le 12 mai 2022. De plus, le scénario et les objectifs pour la création d'un fonds de redevance ont été définis. Par ailleurs, des consultations élargies sur les propositions de modifications réglementaires visant la réduction des pesticides en milieu urbain ont été réalisées au cours de l'été et de l'automne 2022 et le projet de règlement a été soumis à une consultation publique du 22 février au 8 avril 2023.



Les entreprises agricoles sont toujours soutenues par le [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec](#) (MAPAQ) dans le cadre du [Plan d'agriculture durable 2020-2030](#) afin qu'elles **adoptent des pratiques visant la réduction de l'usage des pesticides et des risques qui leur sont associés pour la santé et l'environnement** (mesure 1.4.4). La Stratégie étant maintenant arrivée à son terme, c'est le [Plan d'agriculture durable 2020-2030](#) qui prend le relais. Ce soutien se traduit notamment par le financement de moyens de lutte autres que l'usage des pesticides et par des services-conseils agroenvironnementaux adaptés en la matière.

Ainsi, en 2022-2023, le [programme Prime-Vert](#) a permis à 916 entreprises agricoles de bénéficier d'une aide financière totalisant 6 167 535 \$ pour l'acquisition d'équipements et la mise en place de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides. De plus, cette même année, 4 558 entreprises agricoles ont reçu des **services-conseils en agroenvironnement** spécifiques à la gestion intégrée des ennemis des cultures par l'entremise du [Programme services-conseils](#). Le soutien financier pour ces services s'élève à 3 553 855 \$.

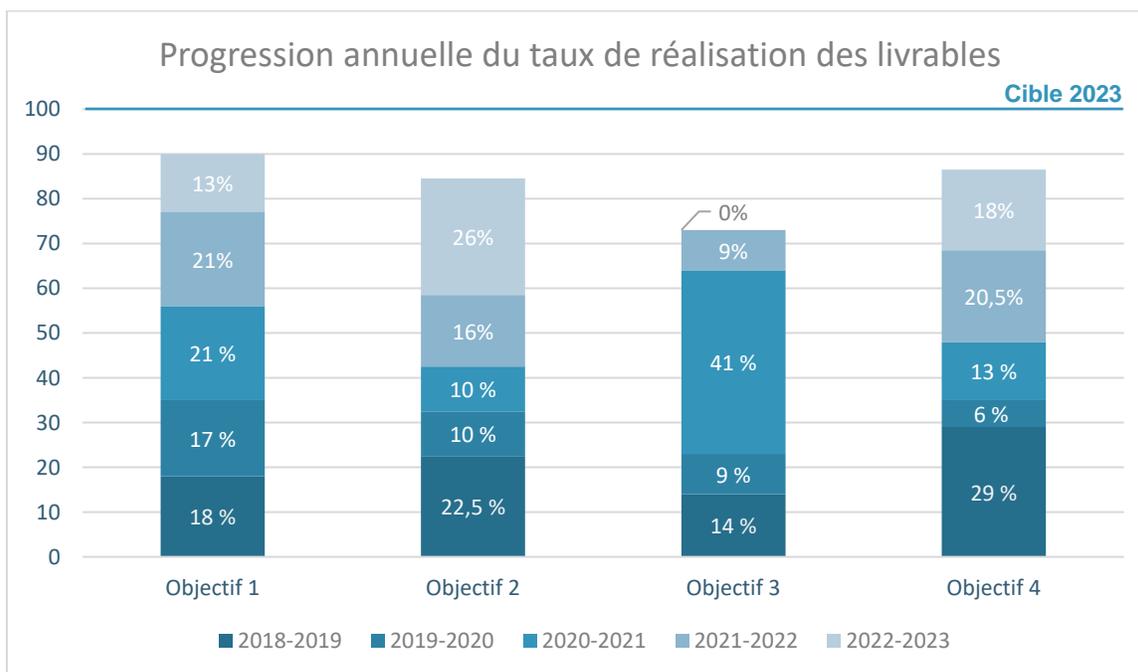
## Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

**Objectif 1 :** Conserver et restaurer les milieux aquatiques.

**Objectif 2 :** Protéger les espèces en situation précaire.

**Objectif 3 :** Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.

**Objectif 4 :** Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.



Le taux de réalisation des livrables pour l'orientation 2 est de 85 %. Aucun objectif de cette orientation n'a atteint la cible de 100 % pour 2023. Cela s'explique par le fait que neuf livrables demeurent en cours de réalisation, et ce, pour les quatre objectifs de l'orientation. L'atteinte de ces derniers est attendue en 2024. Deux programmes ont été prolongés par le report de la réalisation de leurs livrables finaux au-delà de la période couverte par le Plan d'action 2018-2023, ce qui fait qu'ils n'ont pas été réalisés dans le cadre de ce dernier. Un livrable de l'objectif 4 a été abandonné, car il n'était plus nécessaire à la mise en œuvre et au bon déroulement de la mesure. Les taux de réalisation des livrables pour les objectifs 1, 2, 3 et 4 sont de 90 %, 84,5 %, 73 % et 85 % respectivement.



## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2022-2023 en lien avec les objectifs de l'orientation 2 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques

👉 Afin de **soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques** (mesure 2.1.1), les travaux de [Canards Illimités Canada](#) dans le cadre de son entente 2020-2023 avec le [MELCCFP](#) se sont terminés en mars 2023 avec la soumission d'un rapport final de recherche au ministère. Ce rapport mentionne que la **cartographie détaillée des milieux humides** au Bas-Saint-Laurent, plus précisément dans les MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup, et en Outaouais, soit dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et dans la réserve faunique de Papineau-Labelle, a été réalisée en 2022-2023.

De plus, les projets de recherche de l'[Université du Québec à Chicoutimi](#) (UQAC) et de l'[Université Laval](#) visant respectivement le développement d'un indice de qualité morphologique des cours d'eau et le développement d'une méthode de cartographie et de caractérisation des fonctions écologiques associées aux zones de transition dans les petits cours d'eau ont pris fin avec le dépôt des rapports finaux au [MELCCFP](#).

Enfin, un projet de développement d'un outil visant à faciliter l'identification de la végétation des communautés naturelles des milieux humides boisés du Québec méridional a été finalisé par [Biodiversité Conseil Inc.](#) Tous ces travaux permettent d'appuyer les MRC dans l'élaboration de leur plan régional des milieux humides et hydriques en leur fournissant des données précises sur la localisation, la délimitation, la classification et l'état des milieux humides sur leur territoire.

👉 Dans le but de **développer de bonnes pratiques d'intervention en milieu hydrique qui sont complémentaires aux efforts de conservation et de restauration de ces mêmes milieux**, l'[UQAC](#) a terminé en mars 2023 son contrat de trois ans sur les courbes régionales, qui présentent les fortes corrélations entre le débit entrant dans un cours d'eau et les caractéristiques géométriques de ce dernier en un point donné, avec le dépôt d'un rapport final au [MELCCFP](#). L'UQAC a ainsi établi des relations entre la géométrie des cours d'eau, soit la largeur et la profondeur du lit d'un cours d'eau, et son aire de drainage pour les trois régions suivantes : les Basses-Terres du Saint-Laurent, les Appalaches et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces informations sont importantes pour orienter tous les acteurs de l'eau (gestionnaires de cours d'eau, municipalités, OBV, etc.) dans le choix d'interventions en milieu hydrique qui permettent le maintien des fonctions écologiques, que ce soit sur le littoral ou sur les rives et les plaines inondables des lacs et cours d'eau. En effet, maintenir des milieux hydriques fonctionnels exige de tenir compte de leur processus hydrogéomorphologique, ce qui peut se faire par l'application de courbes régionales lors de la conception de projets en cours d'eau. Ce projet permet de **soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques** (mesure 2.1.1).



## Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire

Les inventaires de terrain de la saison 2022 pour valider les observations du [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec](#) (CDPNQ) ont permis de mettre à jour les données pour **26 espèces floristiques aquatiques ou de milieux humides en situation précaire**. Un total de **115 sites d'occurrences historiques** ont été visités dans les diverses régions administratives du Québec. Les travaux d'inventaire ont permis de retrouver **81 occurrences historiques de plantes** – dont une qui n'avait pas été mise à jour depuis 1953 –, ce qui représente 69 % des sites visités. Les inventaires de terrain ont également favorisé la découverte ou la mise à jour d'au moins une dizaine d'autres occurrences. Ainsi, ce sont 125 occurrences qui ont été créées ou mises à jour dans huit régions du sud du Québec grâce à ces travaux qui permettent d'**assurer la conservation des espèces floristiques aquatiques en situation précaire** (mesure 2.2.1). Il est important de rappeler que le CDPNQ recueille, consigne, analyse et diffuse l'information sur les éléments de la biodiversité, en particulier celle sur les éléments les plus importants sur le plan de la conservation, soit les espèces floristiques et fauniques en situation précaire.

En 2022-2023, **57 sites de protection de plantes forestières menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées** ont été ajoutés à [l'Entente administrative entre le MELCC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore et d'autres éléments de biodiversité dans le territoire forestier du Québec](#) (mesure 2.2.1) pour la conservation de l'habitat d'espèces associées à des milieux humides comme :

- *Anchistea virginica*;
- *Arisaema dracontium*;
- *Calypso bulbosa* var. *americana*;
- *Cardamine bulbosa*;
- *Carex typhina*;
- *Cypripedium reginae*;
- *Erythranthe geyeri*;
- *Quercus bicolor*;
- *Valeriana uliginosa*.

Plusieurs de ces sites sont des zones de préservation situées dans des parcs nationaux à prendre en compte dans l'analyse des permis d'intervention.

## Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques

Le 17 juin 2022, le gouvernement a annoncé son intention de [mettre en réserve onze nouveaux territoires](#) représentant un potentiel gain en aires protégées de près de 2 000 km<sup>2</sup>, dans les milieux terrestres et aquatiques du Québec. Ces territoires sont situés dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches et de la Côte-Nord. De plus, le 10 mars 2023, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont annoncé leur intention commune d'amorcer les étapes permettant [d'agrandir les limites du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent](#) (PMSSL). Ce projet permettrait de conférer un statut légal d'aire marine protégée à une partie importante des réserves de territoires aux fins d'aire protégée mises en place dans l'estuaire en décembre 2020.



Le gouvernement du Québec poursuit les discussions avec le gouvernement du Canada au sein du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec, afin d'entamer les étapes obligatoires de concertation et de consultation avant l'attribution d'un statut permanent de protection aux réserves de territoires aux fins d'aire protégée créées en décembre 2020, qui ne seront pas incluses dans l'agrandissement du PMSSL. Toutes ces initiatives contribuent à **atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité** (mesure 2.3.1).

#### **Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes**

👉 Pour **lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes** (PEE) (mesure 2.4.1), la [FFQ](#) administre pour le [MELCCFP](#) le [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#). Le rapport annuel 2021-2022 de la [FFQ](#), déposé en juin 2022, indique que deux appels à projets ont eu lieu, soit un en janvier et un en novembre 2022. À leur terme, sur les 63 demandes d'aide financière reçues, 28 projets ont été retenus pour un financement total de 875 000 \$ accordé en aide financière. Le dernier appel à projets du [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#), s'est terminé en novembre 2022. En août 2023, la poursuite du programme et la bonification de l'enveloppe à 9 M\$ ont été annoncées.

De plus, des projets d'acquisition de connaissances et de développement ont aussi été réalisés en 2022-2023. Par exemple :

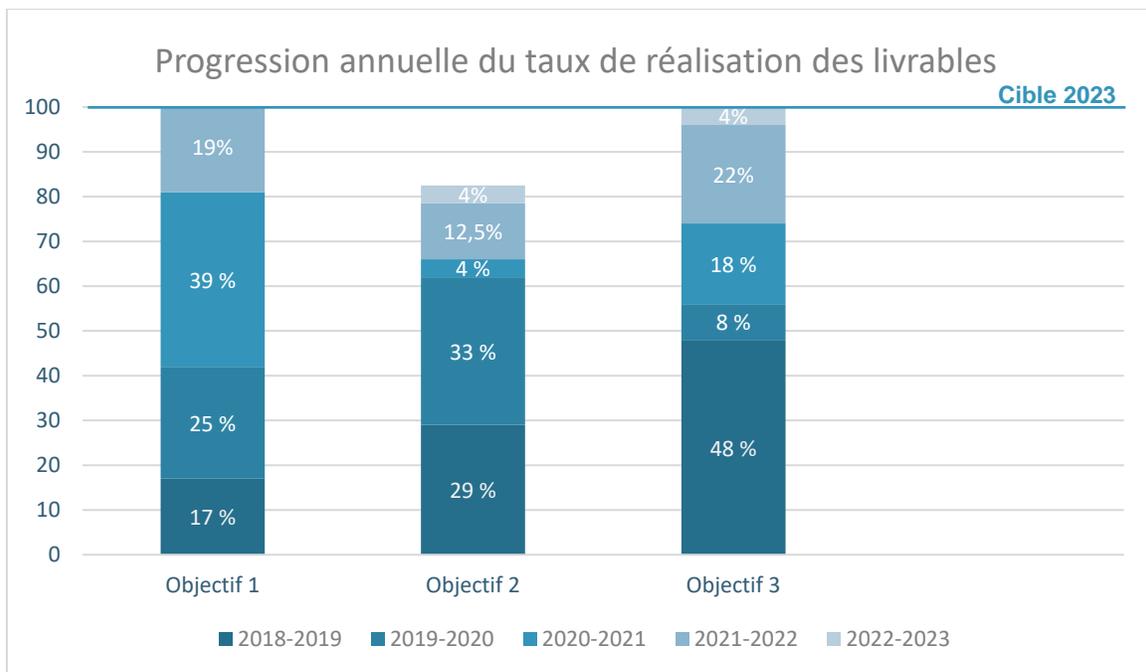
- le développement et la diffusion, sur YouTube et sur les médias sociaux du [MELCCFP](#), de vidéos d'information sur les plantes exotiques envahissantes, soit le myriophylle à épis, la châtaigne d'eau et la berce du Caucase;
- un appui financier à la publication du livre de Claude Lavoie aux publications du Québec, [40 autres plantes envahissantes : protéger la nature aujourd'hui et demain](#);
- des activités de détection de la châtaigne d'eau dans le fleuve Saint-Laurent, notamment dans les secteurs du lac Saint-Pierre et des îles Verchères, en collaboration avec les comités ZIP. Heureusement, aucun individu n'a été détecté;
- des activités de suivi et de lutte contre la châtaigne d'eau dans le Haut-Richelieu, la rivière des Outaouais, la rivière Saint-François et l'étang du village de Sainte-Marcelline-de-Kildare, dans Lanaudière, en partenariat avec plusieurs OBV;
- l'élaboration d'un [guide sur la prévention et la lutte contre le myriophylle à épis](#), qui est en cours au sein du [MELCCFP](#). La publication aura lieu en juin 2023.

## Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

**Objectif 1** : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.

**Objectif 2** : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau.

**Objectif 3** : Moderniser la gestion des barrages.



Le taux de réalisation des livrables pour l'orientation 4 est de 94 %. Les objectifs 1 et 3 ont tous les deux atteint la cible de 100 % de réalisation de leurs livrables pour 2023. Quatre livrables sont toujours en cours de réalisation dans l'objectif 2 et sont attendus en 2024, ce qui fait que la cible n'a pas pu être atteinte pour 2023. Le taux de réalisation des livrables pour cet objectif est de 83 %.



## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2022-2023 en lien avec les objectifs de l'orientation 3 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau

🌊 L'objectif 1 de l'orientation 3 est constitué des trois mesures suivantes : **Moderniser la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables** (mesure 3.1.1), **Encourager les municipalités à adopter des pratiques favorables à une gestion durable des eaux pluviales** (mesure 3.1.2) et **Déployer un programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source** (mesure 3.1.3). Les mesures 3.1.1 et 3.1.2 se sont toutes deux terminées en 2021-2022. La réalisation et le suivi des projets financés dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source se poursuivent, et ce, jusqu'en 2025. Il n'y a plus d'appels à projets depuis 2020 dans le cadre de la mesure 3.1.3. Tous les livrables des trois mesures ont donc été réalisés dans leur intégralité, permettant ainsi à l'objectif 1 d'atteindre la cible de 100 %.

### Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau

🌊 Afin de **produire une nouvelle cartographie des zones inondables dans un contexte de changements climatiques** (mesure 3.2.2), le projet [INFO-Crue](#) vise à **délimiter les zones inondables nécessaires à l'aménagement du territoire** à l'échelle de la plus grande partie du Québec méridional. En prenant également en compte des changements climatiques, les cartes produites donneront un aperçu de l'évolution de l'ampleur de ces zones dans l'avenir.

Ce projet permettra aussi de **produire la prévision des zones inondées lors de crues et d'en illustrer l'ampleur** de façon dynamique. La mise en place de ce système de prévision en temps réel fournira aux gestionnaires de l'aménagement du territoire une cartographie prévisionnelle des secteurs qui pourraient être inondés dans un horizon de quelques jours. Cette prévision permettra de mieux prévoir les interventions de sécurité civile et environnementales nécessaires avant et pendant une crue. Ainsi, en 2022-2023, les versions finales des cartes prévisionnelles des bassins versants des rivières Chicoutimi, aux Sables et à Mars ont été produites. Au total, des cartes prévisionnelles préliminaires ont été créées pour 18 bassins versants sur 50 et des cartes prévisionnelles finales ont été produites pour trois bassins versants.

### Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages

🌊 Le [Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux](#) (PAFMAN) permet d'**accroître la sécurité des barrages municipaux** conformément à la [Loi sur la sécurité des barrages](#) et au [Règlement sur la sécurité des barrages](#), de même que de **diminuer les risques associés à la présence des barrages sur le territoire** (mesure 3.3.1).



En 2022-2023, 22 demandes d'aide financière ont été déposées et analysées dans le cadre de ce programme. Parmi celles-ci, 14 ont été priorisées aux fins de financement, ce qui correspond à une aide financière de 1,36 M\$. Ainsi, de 2018 à 2023, ce sont 60 projets qui ont été financés par des aides financières totalisant 6,7 M\$. Le cadre normatif du [PAFMAN](#) se terminant en mars 2023, de nouveaux crédits ont été octroyés au [MELCCFP](#), permettant de reconduire le programme jusqu'au 31 mars 2026 et de continuer d'assurer l'accroissement de la sécurité des barrages.

Rappelons que depuis 2020-2021, la Direction générale des barrages a mis en place une priorisation et un portefeuille de projets permettant de réaliser les projets en lien avec la mission de l'organisation, ainsi qu'un plan de maintenance et un programme d'entretien préventif. Par conséquent, il n'est plus nécessaire de suivre le plan de rattrapage initialement établi pour **contrer les déficits d'entretien préventif et correctif**.

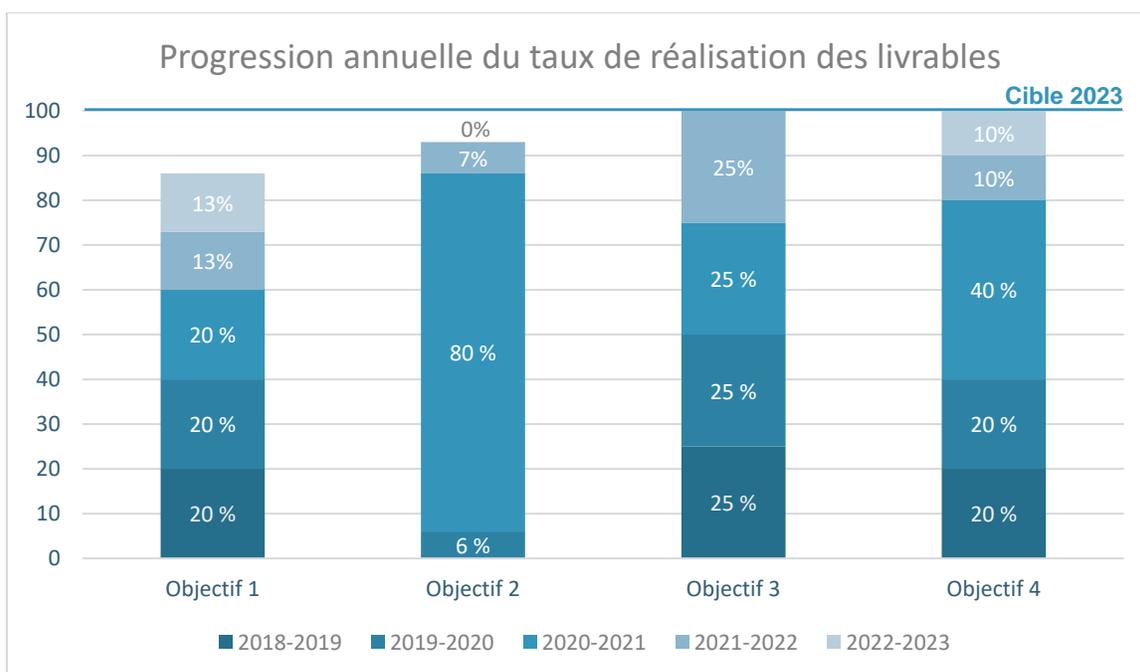
## Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau

**Objectif 1 :** Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.

**Objectif 2 :** Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.

**Objectif 3 :** Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.

**Objectif 4 :** Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.



Le taux de réalisation des livrables pour l'orientation 4 est de 95,5 %. Les objectifs 3 et 4 ont atteint la cible de 100 % de réalisation de leurs livrables pour 2023. Deux livrables ont dû être abandonnés dans l'objectif 1 puisque les partenariats nécessaires à leur réalisation n'ont pas pu se concrétiser. Les deux programmes composant l'objectif 2 de l'orientation ont été suspendus pendant un an, lors de l'année 2018-2019, et se sont terminés en 2020-2021 et 2021-2022 respectivement. Pour cette raison, l'objectif 2 n'a pas atteint la cible de 100 %. Les taux de réalisation des livrables pour les objectifs 1 et 2 sont de 86 % et 93 % respectivement.



## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2022-2023 en lien avec les objectifs de l'orientation 4 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau

L'objectif 1 de l'orientation 4 est composé de deux mesures. La première, **Soutenir le développement d'une production aquacole durable** (mesure 4.1.1), a dû être abandonnée en 2021-2022, car il n'a pas été possible de conclure des partenariats menant au développement de projets concrets. De fait, les livrables de cette mesure n'ont pas été réalisés à 100 %. La seconde mesure associée à l'objectif 2, **Mettre en œuvre le plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive** (mesure 4.1.2), s'est quant à elle terminée en 2022 avec la fin du plan de développement qui s'échelonnait de 2017 à 2022. Bien que tous les livrables aient été réalisés pour la mesure 4.1.2, l'objectif 1 n'a pas pu être atteint en raison de l'abandon de la mesure 4.1.1.

### Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial

L'objectif 2 de l'orientation 4 contient deux mesures. Le **Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre (GES)** (mesure 4.2.1) et le **Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal** (mesure 4.2.2) ont pris fin en 2020-2021. Ces programmes ont été fermés en 2018-2019 à la suite de la publication, en novembre 2018, des Recommandations sur les ajustements budgétaires à apporter au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques par le Conseil de gestion du Fonds vert. De fait, l'objectif 2 n'a pas pu être réalisé à 100 % puisque les livrables de l'année 2018-2019 n'ont pas été réalisés. Au total, de 2013 à 2021, ce sont 34,4 M\$ et 24,0 M\$ qui ont été attribués à 49 et 28 projets respectivement dans le cadre de ces deux programmes.

### Objectif 3 : Assurer le développement des technologies liées à l'eau

L'objectif 3 de l'orientation 4 comporte une seule mesure, soit **Assurer la recherche sur les biotechnologies marines** (mesure 4.3.1), qui s'est terminée en 2021-2022. Tous les livrables ont été réalisés dans leur intégralité, ce qui permet l'atteinte de l'objectif 3.

### Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau

En 2022-2023, le [programme Stations de nettoyage d'embarcations](#) a permis la réalisation de 11 projets dans sept régions administratives différentes et 14 projets sont toujours en cours de réalisation en date du 31 mars 2023. Ce programme a comme objectif d'aider à lutter contre les espèces aquatiques envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique. Il encourage l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations.

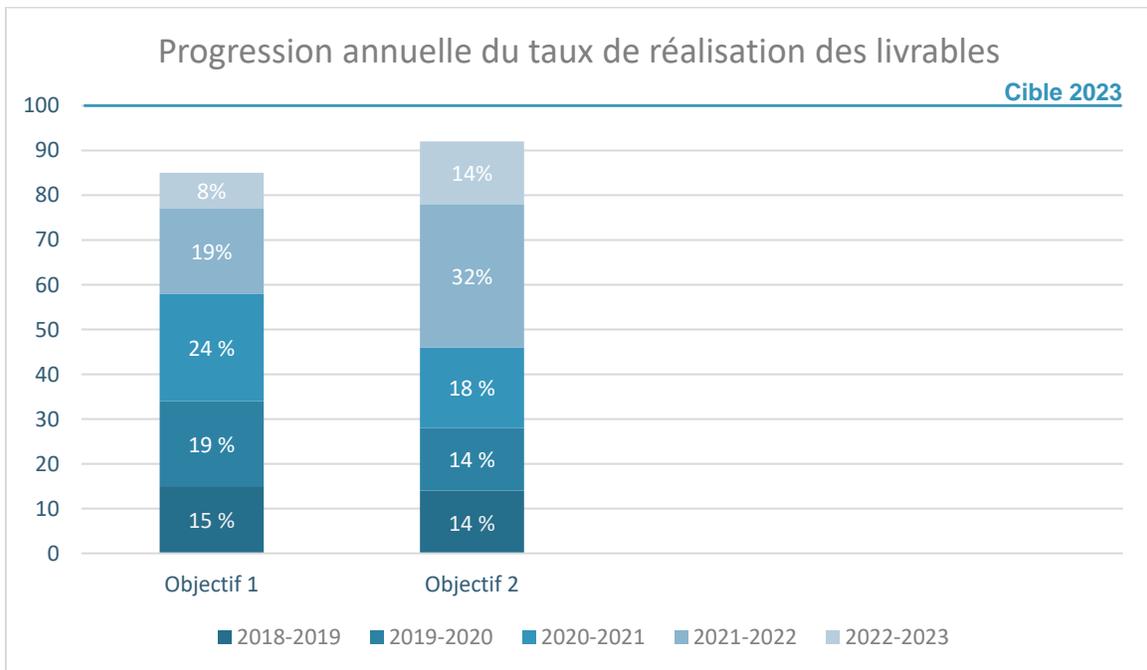


Rappelons qu'en 2021-2022, le volet B du **programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative** (mesure 4.4.2) du [MELCCFP](#) devenait un programme en lui-même, soit le [programme Stations de nettoyage d'embarcations](#), le volet A (Accès aux plans d'eau) du programme ayant été suspendu en 2020-2021 pour une période indéterminée. Au total, de 2018 à 2023, ce sont 88 projets qui ont bénéficié d'une aide financière s'élevant 1,71 M\$ pour leur réalisation.

## Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau

**Objectif 1** : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau.

**Objectif 2** : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.



Le taux de réalisation des livrables pour l'orientation 5 est de 88 %. Trois livrables n'ont pas pu être réalisés et deux livrables sont toujours en cours de réalisation. Ces derniers sont attendus en 2024. Cela explique pourquoi les deux objectifs de l'orientation 5 n'ont pas atteint la cible de 100 % de réalisation de leurs livrables pour 2023. Les taux de réalisation des livrables pour les objectifs 1 et 2 sont de 84 % et 92 % respectivement.



## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2022-2023 en lien avec les objectifs de l'orientation 5 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau

 En juin 2022 avait lieu l'édition 2022 du **Mois de l'eau** (mesure 5.1.1) pour **sensibiliser et encourager les Québécoises et les Québécois à préserver l'eau**. Lors de cette édition, ce sont 199 activités qui ont été organisées par les [organismes de bassins versants](#) (OBV) et les organismes coordonnateurs de TCR pour le Saint-Laurent, ce qui représente 18 activités de plus que lors de l'édition 2021. Pour appuyer les OBV et les TCR dans la tenue de leurs activités, 163 partenaires (organismes, municipalités, MRC, entreprises privées, centres de recherche) ont contribué de diverses façons, ce qui est trois de plus que l'année précédente. Ce sont 7 523 personnes qui ont participé à ces activités. Voici des exemples d'activités réalisées par les organismes dans le cadre du [Mois de l'eau 2022](#) :

- Cahier spécial Mois de l'eau;
- Ateliers de création artistique autour des déchets plastiques;
- Balado « Raconte-moi ton lac »;
- Balado « Rivière à la baie »;
- Capsules vidéo ludiques;
- L'importance de l'eau dans la tradition Pekuakamiulnatsh;
- Soyez le héros de l'eau;
- Concours photo « Lentille d'eau »;
- Atelier d'écriture « Si j'étais la rivière »;
- Soirée slam sous le thème des lacs;
- Rallye de l'Eau;
- Atelier de lavage d'embarcations.

 Dans le but d'**appuyer le recours à des technologies et techniques novatrices permettant de meilleures performances environnementales des entreprises** (mesure 5.1.3), une ferme piscicole de Montréal a reçu une aide financière du [MAPAQ](#) de 476 220 \$, soit 446 220 \$ du [programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales](#) et 30 000 \$ du [Fonds des pêches du Québec](#), pour la production annuelle de 32 tonnes d'omble chevalier. Cette entreprise utilise un système de recirculation intensive de l'eau qui permet d'optimiser les paramètres de production sur toute l'année et de limiter au minimum les besoins en eau neuve ainsi que les rejets. La production d'omble chevalier est démarrée et la commercialisation des poissons devrait débuter avant l'automne 2023.



## Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique

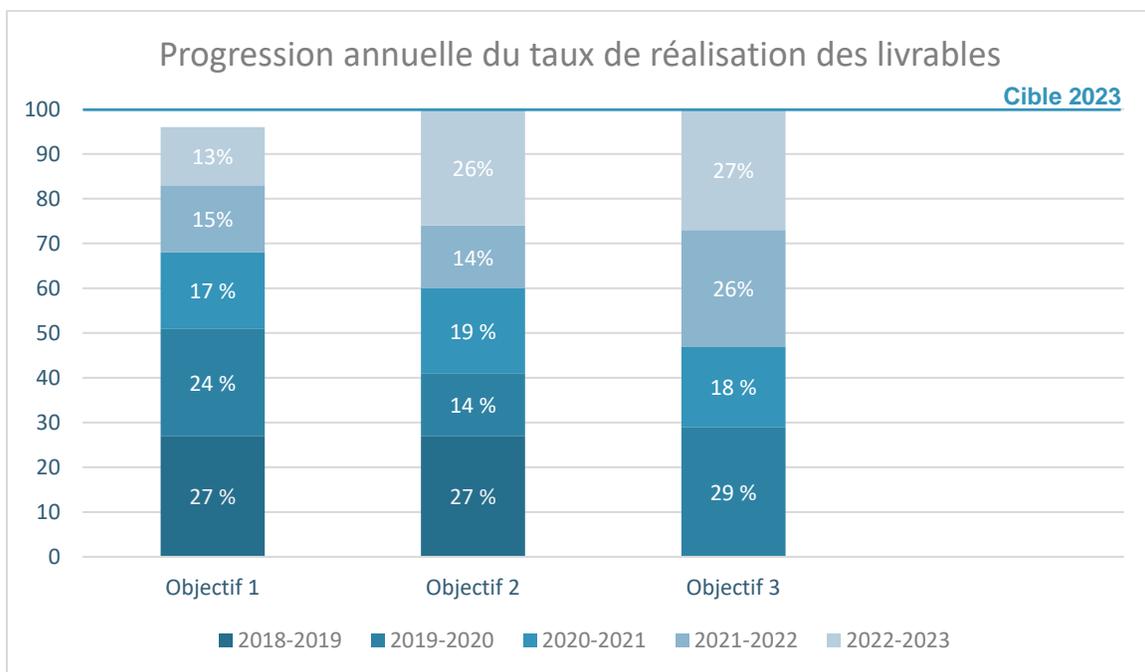
 Le **programme de promotion de la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique** (mesure 5.2.2), administré par [RECYC-QUÉBEC](#) pour le compte du [MELCCFP](#), a permis de soutenir 10 régions administratives différentes dans leurs projets représentant environ 215 établissements. Ainsi, l'utilisation de plus de 300 000 bouteilles d'eau, plus de 157 000 couverts (accessoires de tables : ustensiles, assiettes, verres, pailles, etc.), 33 600 lingettes, 18 kg de charpie et 6 kg de microfibres plastiques interceptées a été évitée. La liste des projets peut être consultée à l'adresse suivante : [Projets financés par RECYC-QUÉBEC pour réduire la pollution par les plastiques dans l'environnement \(gouv.qc.ca\)](#).

## Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

**Objectif 1** : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.

**Objectif 2** : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.

**Objectif 3** : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.



Le taux de réalisation des livrables pour l'orientation 6 est de 94,5 %. Les objectifs 2 et 3 ont atteint la cible de 100 % de réalisation de leurs livrables pour 2023. Deux livrables ont dû être abandonnés dans l'objectif 1 puisque les partenariats nécessaires à leur réalisation n'ont pas pu se concrétiser et cinq livrables sont toujours en cours de réalisation. Ces livrables en cours sont tous attendus en 2024. De fait, l'objectif 1 n'a pas atteint la cible pour 2023. Le taux de réalisation des livrables pour l'objectif 1 est de 96 %.



## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2022-2023 en lien avec les objectifs de l'orientation 6 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale

👉 Afin d'améliorer la couverture spatiale du réseau de suivi environnemental des pesticides pour mieux **mesurer l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** (mesure 6.1.2), le suivi des pesticides a été réalisé dans la portion du bassin versant du ruisseau Castor sélectionnée où se déroule le [projet Castor](#) (mesure 1.4.1). Des stations d'échantillonnage sur les deux cours d'eau orphelins de la rive sud du lac Saint-Pierre, les rivières Lévesque et Colbert, ont été utilisées de mai à août 2022 et ajoutées au réseau complémentaire de suivi des pesticides. Ces deux ajouts permettent de mieux couvrir les différentes régions agricoles du Québec. Selon les résultats des analyses des échantillons récoltés, jusqu'à 19 pesticides différents ont été détectés dans ces cours d'eau. Ces résultats ont été versés dans la banque de données de la qualité des milieux aquatiques et sont aussi disponibles via [l'Atlas de l'eau](#). Afin d'évaluer l'état de santé de l'écosystème aquatique (mesure 6.1.1) du ruisseau Castor, le MELCCFP a continué le suivi de la qualité de l'eau, en collaboration avec l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM), et des communautés biologiques aquatiques (diatomées et macroinvertébrés benthiques) dans le bassin versant du ruisseau Castor ([projet Castor](#); mesure 1.4.1). Une pause a eu lieu en 2023 dans le suivi des communautés biologiques aquatiques dans le cadre de ce projet.

👉 Le [Réseau de surveillance volontaire des lacs](#) (RSVL) est un réseau de suivi extensif de base déployé sur plus de 700 lacs. La fréquence d'échantillonnage annuel et interannuel est plutôt faible, avec un nombre réduit de variables analysées. Le RSVL permet d'évaluer l'état trophique des lacs qui en font partie. Néanmoins, il y a certaines lacunes dans les connaissances au niveau des variations saisonnières et interannuelles des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des lacs. Cela réduit la capacité d'interprétation des résultats issus du RSVL. La **mise en place d'un réseau de suivi intensif de lacs témoins** sur le territoire du Québec méridional permettra d'**élargir la portée du RSVL et de bonifier les connaissances acquises sur les lacs** (mesures 6.1.3).

Ainsi, en 2022-2023, quinze lacs ont été échantillonnés en partenariat avec différents collaborateurs du [MELCCFP](#) : les lacs Etchemin, Saint-Joseph, Simon, de l'Achigan, Ouimet, Memphrémagog, à la Truite, Simoneau, Ouatouchouan, Portage, Perchaude, Blue Sea, Vaudray, Migneault et Laurent. Pendant la période estivale, ces lacs ont été échantillonnés mensuellement et de nombreuses variables ont été analysées ou mesurées à différentes profondeurs. En 2022-2023, en plus des suivis réguliers prévus dans le RSVL, des analyses de laboratoire ont également été réalisées pour les métaux majeurs, le pH et la conductivité sur 51 lacs du RSVL, les composés azotés sur 42 lacs et les chlorures sur 497 lacs.



## Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances

 Le [ministère de la Sécurité publique](#) (MSP) a réalisé deux campagnes de sensibilisation nationales portant sur la préparation aux risques de sinistres, notamment ceux liés aux inondations, au printemps 2022 et 2023, de la mi-mars à la fin mars. Plusieurs moyens ont été utilisés pour rejoindre les publics cibles :

- Création d'un nouveau concept visuel axé sur tous les types de sinistres;
- Diffusion de publicités à la radio et dans les hebdomadaires régionaux;
- Diffusion de publicités dans le Guide numérique *En cas de sinistre* de Protégez-vous;
- Diffusion de publicités de type bandeaux sur divers sites Web et applications mobiles (Météomédia, The Weather Network, La Presse, Radio-Canada, etc.);
- Diffusion de vidéos commanditées sur Facebook et YouTube;
- Commandite d'une publication sur Facebook;
- Diffusion de publications sur les médias sociaux du [MSP](#) (Twitter, Facebook, Instagram);
- Diffusion de publicités dans le bulletin électronique Carrefour municipal de l'[Union des municipalités du Québec](#) (UMQ);
- Diffusion d'une page de campagne sur [Québec.ca/inondation](#);
- Diffusion d'une page de campagne sur [Québec.ca/Situations d'urgence, sinistres et risques naturels](#);
- Diffusion d'une trousse de matériel promotionnel à l'intention des municipalités et des partenaires contenant entre autres les vidéos, des bannières Web et un feuillet d'information sur la préparation aux sinistres;
- Recours à une influenceuse, Maman Caféine pour des publications sur Facebook et Instagram;
- Diffusion d'un communiqué de presse annonçant la campagne ayant comme porte-parole le comédien Patrice Godin;
- Entrevues accordées à différents médias par le porte-parole et publication de contenus dans les médias sociaux personnels de Patrice Godin.

Ces initiatives contribuent à **diffuser des connaissances sur les risques liés aux inondations et sur les pratiques à privilégier pour y faire face** (mesure 6.2.4).

 Le [MSP](#) a aussi mis en ligne, à la fin mars 2023, la nouvelle version du portail gouvernemental [Vigilance](#). Cette application Web sert à mieux préparer les citoyens à faire face aux inondations en les informant de la situation de la crue des eaux au Québec. Elle sert également aux intervenants municipaux et gouvernementaux pour alerter et mobiliser les intervenants en cas de situation d'urgence. Cette dernière version de [Vigilance](#) répond à la mesure 6.2.5 du [Plan d'action 2018-2023](#) de la [SQE](#), **développer et améliorer les outils pour soutenir la prise de décisions et pour suivre la situation lors d'inondations**, ainsi qu'à la mesure 12 du [Plan de protection du territoire faces aux inondations](#), qui consiste à accroître le réseau gouvernemental de surveillance des cours d'eau ainsi que de prévision et de suivi de l'étendue des crues.



👉 En 2022-2023, les données de l'[Atlas hydroclimatique du Québec méridional](#), un outil cartographique présentant le régime hydrique des rivières du Québec méridional, en climat actuel et futur, ont été diffusées sur [Données Québec](#). De plus, la page Web de l'[Atlas hydroclimatique](#) a été mise à jour avec l'ajout de trois cartes : une première sur les stations hydrométriques avec les informations sur les stations et les liens vers les données, une deuxième contenant les portraits des séries temporelles de débit journalier pour la période 1970-2022 pour près de 10 000 tronçons de rivières jaugés et non jaugés, et une troisième avec les indicateurs hydrologiques (crue, étiage, etc.) pour la période historique et estimés pour le climat futur avec l'impact des changements climatiques pour les mêmes tronçons. Un tutoriel vidéo expliquant aux usagers comment naviguer et utiliser l'[Atlas hydroclimatique](#) a été développé et rendu disponible sur la page de l'outil. Toutes ces améliorations servent à **bonifier la diffusion des connaissances et l'accompagnement des partenaires** (mesure 6.2.6).

### Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau

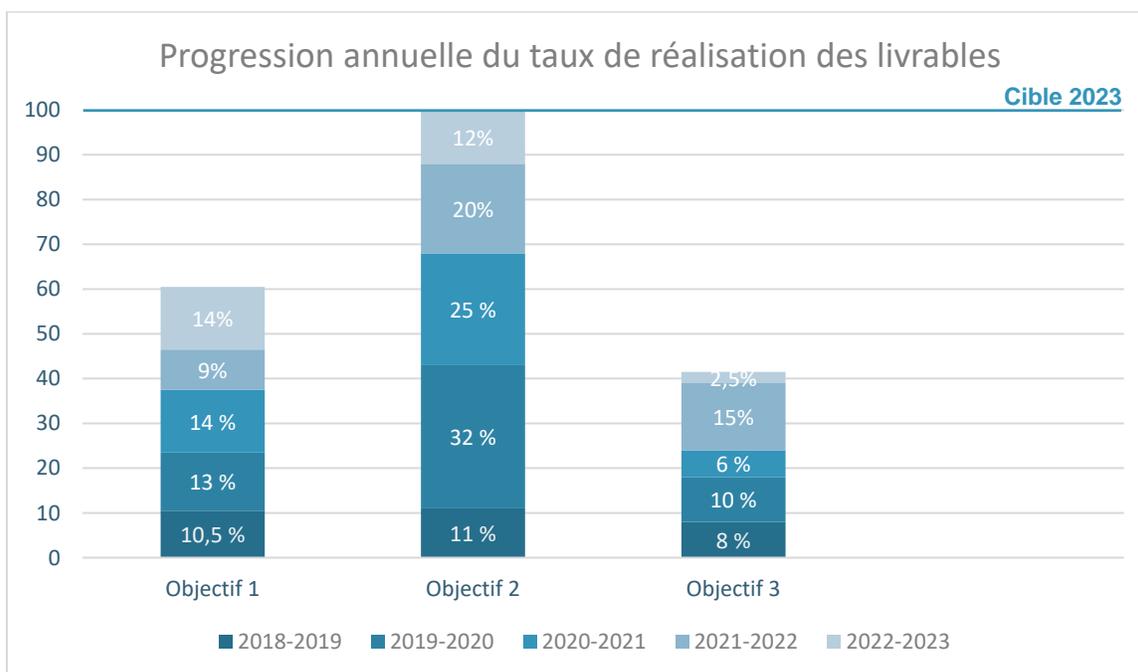
👉 Dans le but de **soutenir la prise de décision par des projets de recherche et de développement dans le domaine de l'eau** (mesure 6.3.2), le **Consortium de recherche dédié à l'eau** (mesure 6.3.1), [Osmoz](#), a réalisé un troisième et dernier appel à projets au sujet du « développement méthodologique pour la projection des besoins en eau futurs au Québec » pour un montant total de 75 000 \$. L'appel à projets a été fait conjointement avec le Consortium [Ouranos](#), qui a contribué à la hauteur de 105 000 \$. Un seul projet a été déposé dans le cadre de cet appel. Celui-ci débutera en juin 2023 avec une première entente qui durera jusqu'au 31 mars 2024.

## Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

**Objectif 1** : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec.

**Objectif 2** : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau.

**Objectif 3** : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.



Le taux de réalisation des livrables pour l'orientation 7 est de 72 %. Seul l'objectif 2 a atteint la cible de 100 % de réalisation de ses livrables pour 2023. Sept livrables de l'objectif 1 n'ont pas pu être réalisés. En effet, aucune nouvelle table de concertation régionale n'a été créée, car le modèle de gouvernance des six zones de gestion du Saint-Laurent qu'il reste à couvrir est en cours d'élaboration. De fait, ce sont quatre livrables qui n'ont pas pu être réalisés. De plus, les démarches et les discussions préliminaires entre les représentants gouvernementaux du MELCCFP et ceux du Gouvernement de la nation crie et du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James visant à préciser les modalités d'une gestion intégrée des ressources en eau sur ces territoires n'ont pas porté fruit. Ainsi, ce sont trois autres livrables qui n'ont pas été réalisés.



Dans le cadre de l'objectif 3, la pandémie de COVID-19 a entraîné des retards dans la réalisation des projets financés dans le cadre du Programme Affluents Maritime et du Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent qui n'ont pas pu être rattrapés. Cela a donc repoussé le dépôt de cinq livrables finaux au-delà de la période couverte par le Plan d'action 2018-2023. Ces cinq livrables sont donc considérés comme étant non réalisés. De plus, l'adoption des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), dont l'OGAT sur la gestion intégrée des ressources en eau, a été reportée en 2024. En raison de cela, trois autres livrables n'ont pas pu être réalisés dans l'objectif 3. Les taux de réalisation des livrables pour les objectifs 1 et 3 sont donc de 60,5 % et 41 % respectivement.

## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2022-2023 en lien avec les objectifs de l'orientation 7 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec

👉 En janvier 2023, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a relancé les travaux du **Forum d'action sur l'eau** (mesure 7.1.3) sous la nouvelle présidence de madame Agnès Grondin, adjointe parlementaire du ministre Benoit Charette et députée d'Argenteuil. À ce même moment, le [Forum](#) s'est doté d'un nouveau mandat, soit de soutenir le gouvernement dans ses choix d'interventions prioritaires et dans l'identification des instances appropriées en fonction de l'évolution du contexte de gouvernance de l'eau au Québec et des changements climatiques et environnementaux. De fait, il a comme mission de **favoriser l'engagement, la mobilisation, la cohérence et la complémentarité des actions des principaux intervenants dans le domaine de l'eau au Québec.**

De façon plus concrète, pour l'année 2023, le [Forum d'action sur l'eau](#) a collaboré à la réflexion sur les grandes lignes du Fonds bleu ainsi qu'à l'élaboration d'un Plan Eau dans le contexte de la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) et de la mise en place de ce [Fonds bleu](#). Pour ce faire, de janvier à juin 2023 les membres du [Forum](#) se sont rencontrés cinq fois avant la pause estivale.

Rappelons que le [Forum d'action sur l'eau](#) remplace le **Conseil québécois de l'eau** (mesure 7.1.3) et qu'il s'agit d'un lieu de concertation des principaux acteurs de l'eau. Afin de favoriser une plus grande représentativité des acteurs de l'eau au sein du [Forum](#), huit nouvelles organisations s'ajoutent à la liste des membres en 2022-2023 :

- [L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent](#);
- [CentrEau](#);
- [Eau Secours](#);
- La [Fédération québécoise pour le saumon atlantique](#);
- Le [Réseau québécois sur les eaux souterraines](#);
- La [Fondation Rivières](#);
- Le [Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie](#);
- Le [Conseil du patronat du Québec](#).



## Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau

• Dans le but d'assurer la présence du Québec au sein des regroupements et forums régionaux touchant la gestion des bassins versants transfrontaliers et du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent (mesure 7.2.2), le renouvellement de la représentation du Québec au sein du Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent a été effectué par le premier ministre François Legault en mai 2023. De plus, le [MELCCFP](#) a poursuivi sa participation active au sein des conseils et différents groupes d'étude de la [Commission mixte internationale](#) (CMI). Le sous-ministre a également rencontré à plusieurs reprises le co-président de la CMI. Enfin, le [ministère des Relations internationales et de la Francophonie](#) (MRIF) a préparé les rencontres annuelles et semi-annuelles de la [Commission des Grands Lacs](#) en 2022 et 2023 et participé à celles-ci.

## Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants

• En 2022-2023, le [Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau](#) (PSREE) a été renouvelé pour la période 2022 à 2025. Il vise à soutenir la réalisation d'actions inscrites dans les PDE et les PGIR (mesure 7.3.1) en lien avec les six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau, dans le but de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et une meilleure protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques. Du 16 novembre au 16 décembre 2022 se tenait le quatrième appel à projets de ce programme. Sur les 44 projets reçus, [28 ont été retenus aux fins de financement](#), pour un total de plus de 2,6 M\$ en aide financière accordée. Ces projets se dérouleront dans les neuf régions administratives suivantes :

- Bas-Saint-Laurent;
- Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Capitale-Nationale;
- Estrie;
- Chaudière-Appalaches;
- Lanaudière;
- Montérégie;
- Laurentides;
- Centre-du-Québec.

Afin d'avoir un aperçu des projets financés dans le cadre des trois premiers appels à projets du [PSREE](#) couvrant la période 2019 à 2022 et de leurs retombées, une sélection de quelques projets inspirants a été publiée dans la [synthèse des retombées des projets financés 2019-2022](#) sur le site Web du programme.

• En 2022-2023, le gouvernement a publié la [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#), qui prévoit notamment la publication de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Cette politique précise que les OGAT seront élaborées en concertation avec le milieu municipal, la société civile et les acteurs régionaux. En vue de la diffusion des nouvelles OGAT et tel que prévu par la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#), le MAMH mènera une importante démarche de consultation à compter du printemps 2023.

## Budgets du Plan d'action 2018-2023 de la SQE

Tableau de l'avancement des budgets au 31 mars 2023

Objectif	Budget révisé 2018-2023	Dépenses réelles 2022-2023	Cumulatif des dépenses réelles	Pourcentage cumulatif du budget dépensé
<b>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</b>	<b>143 287 508 \$</b>	<b>25 868 993 \$</b>	<b>126 289 320 \$</b>	<b>88 %</b>
<i>Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés</i>	32 000 000 \$	0 \$	18 800 000 \$	59 % <sup>5</sup>
<i>Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante</i>	2 569 608 \$ <sup>6</sup>	28 663 \$	2 479 714 \$	96,5 %
<i>Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire</i>	71 660 500 \$ <sup>7</sup>	14 568 753 \$	58 471 950 \$	82 %

<sup>5</sup> Plusieurs municipalités avaient estimé leurs dépenses au maximum pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (mesure 1.1.1). Les coûts de réalisation de ces études ayant été moindres que prévu, les municipalités ont dû rembourser certaines sommes au MELCCFP, ce qui fait que les budgets de l'objectif 1.1 n'ont pas été utilisés dans leur totalité.

<sup>6</sup> Le budget de la mesure 1.2.3, Sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de leur puits, a été bonifié pour les années financières 2021-2022 et 2022-2023. Par conséquent, elles ont été retirées du budget révisé de l'objectif 1.2.

<sup>7</sup> Le crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées résidentielles (mesure 1.3.1) a été reconduit pour 5 ans en 2022. Cela a pour effet d'augmenter le budget 2022-2023 associé à l'objectif 1.3.



<b>Objectif</b>	<b>Budget révisé 2018-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Cumulatif des dépenses réelles</b>	<b>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</b>
<b>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</b>	<b>143 287 508 \$</b>	<b>25 868 993 \$</b>	<b>126 289 320 \$</b>	<b>88 %</b>
<i>Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie</i>	37 057 400 \$	11 271 577 \$	46 537 656 \$	125 % <sup>8</sup>
<b>Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques</b>	<b>91 933 800 \$</b>	<b>15 256 645 \$</b>	<b>84 569 980 \$</b>	<b>92 %</b>
<i>Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques</i>	31 921 300 \$	2 990 442 \$	30 870 684 \$	97 %
<i>Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire</i>	6 625 000 \$ <sup>9</sup>	663 071 \$	5 892 484 \$	89 %
<i>Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques</i>	40 760 000 \$ <sup>10</sup>	9 223 000 \$	34 730 000 \$	85 %
<i>Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes</i>	12 627 500 \$ <sup>11</sup>	2 380 132 \$	13 076 812 \$	104 %

<sup>8</sup> Dans le cadre de la mesure 1.4.4, Évaluer l'adoption de diverses pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures, plus d'entreprises ont bénéficié d'une aide financière et ont reçu des services-conseils, ce qui a eu pour effet d'augmenter les dépenses réelles de l'objectif 4 par rapport à ce qui avait été anticipé.

<sup>9</sup> Le budget de la mesure 2.2.2, Protéger les espèces en situation précaire, a été révisé à la baisse en 2019-2020 par le MFFP.

<sup>10</sup> Le budget de la mesure 2.3.1, Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité, a été revalidé en 2019-2020 et il correspond bel et bien à ce qui a été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

<sup>11</sup> Le budget de la mesure 2.4.3, Bonifier le Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques, a été revu légèrement à la hausse pour 2021-2022, ce qui augmente le budget prévisionnel de l'objectif 2.4 dans son ensemble.



<b>Objectif</b>	<b>Budget révisé 2018-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Cumulatif des dépenses réelles</b>	<b>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</b>
<b>Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau</b>	<b>114 022 784 \$</b>	<b>10 291 747 \$</b>	<b>85 511 547 \$</b>	<b>73 %</b>
<i>Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau</i>	6 575 784 \$ <sup>12</sup>	1 616 435 \$	6 577 379 \$	100 %
<i>Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau</i>	61 747 000 \$ <sup>13</sup>	6 815 312 \$	54 024 168 \$	87 %
<i>Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages</i>	45 700 000 \$	1 860 000 \$	22 910 000 \$	50 % <sup>14</sup>

<sup>12</sup> Les prévisions budgétaires de la mesure 3.1.3 étaient basées sur une hypothèse du nombre de projets retenus aux fins de financement dans le cadre des appels à projets du Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales. Maintenant que le programme est fermé et que le nombre de projets est déterminé, il est plus facile d'estimer les budgets annuels. De fait, les budgets prévisionnels de la mesure 3.1.3 ont été corrigés, ce qui diminue le budget prévisionnel de l'objectif 3.1.

<sup>13</sup> La mesure 3 du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie, rendue publique le 3 avril 2020, vise à bonifier d'un montant de 8 M\$ l'aide financière accordée par le MAMH aux organismes municipaux pour l'actualisation de leur cartographie des zones inondables. De fait, les budgets prévisionnels de la mesure 3.2.3 ont été revus à la hausse, ce qui augmente aussi les budgets prévisionnels de l'objectif 3.2.

<sup>14</sup> La Direction générale des barrages a mis en place une priorisation et un portefeuille de projets permettant de réaliser les projets en lien avec la mission de l'organisation. Or, plus d'une centaine de projets se sont ajoutés depuis et il n'est plus nécessaire de suivre le plan de rattrapage initialement établi pour la portion déficit de la mesure 3.3.1. De fait, les budgets de l'objectif 3 ne seront pas utilisés dans leur intégralité.



<b>Objectif</b>	<b>Budget révisé 2018-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Cumulatif des dépenses réelles</b>	<b>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</b>
<b>Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau</b>	<b>105 886 808 \$</b>	<b>370 000 \$</b>	<b>57 360 039 \$</b>	<b>54 %</b>
<i>Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau</i>	16 180 000 \$	0 \$	16 050 461 \$	99 %
<i>Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial</i>	81 257 187 \$ <sup>15</sup>	0 \$	32 534 484 \$	40 %
<i>Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau</i>	4 000 000 \$	0 \$	4 000 000 \$	100 %
<i>Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau</i>	4 449 621 \$ <sup>16</sup>	370 000 \$	4 775 094 \$	107 %

<sup>15</sup> Les budgets des mesures 4.2.1 et 4.2.2, Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de GES et Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal, ont été réduits de 5 M\$ et 30 M\$ respectivement en 2019-2020 étant donné les nombreuses interruptions des programmes.

<sup>16</sup> Le budget de la mesure 4.4.2 est ajusté annuellement. En effet, le programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative (APEPR) permet la réalisation de projets sur deux ans, ce qui fait que les ajustements apportés aux budgets prévus sont dus à la répartition en montants prévus pour la première année et pour la deuxième année.



<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2022-2023</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<b><i>Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau</i></b>	<b>3 445 000 \$</b>	<b>606 246 \$</b>	<b>4 226 883 \$</b>	<b>122 %</b>
<i>Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau</i>	1 745 000 \$	701 220 \$	2 621 857 \$ <sup>17</sup>	150 %
<i>Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique</i>	1 700 000 \$	(94 974 \$)	1 605 026 \$	94 %

<sup>17</sup> Aucun budget n'était prévu pour mettre en œuvre la mesure 5.1.3, Appuyer le recours à des technologies et techniques novatrices permettant de meilleures performances environnementales des entreprises. En revanche, des dépenses ont été engagées pour sa mise en œuvre durant les quatre dernières années, ce qui fait que les dépenses de l'objectif 5.1 sont plus élevées que le budget prévisionnel.



<b>Objectif</b>	<b>Budget révisé 2018-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Cumulatif des dépenses réelles</b>	<b>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</b>
<b>Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau</b>	<b>34 810 730 \$</b>	<b>11 727 652 \$</b>	<b>36 607 413 \$</b>	<b>105 %</b>
<i>Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale</i>	9 358 216 \$	262 379 \$	8 551 952 \$	91 %
<i>Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances</i>	24 252 514 \$ <sup>18</sup>	11 165 273 \$	27 090 461 \$	112 %
<i>Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau</i>	1 200 000 \$	300 000 \$	965 000 \$	80 %

<sup>18</sup> Le budget de la mesure 6.2.2, Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau, a été révisé à la hausse en 2020-2021 et 2021-2022.



<b>Objectif</b>	<b>Budget révisé 2018-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Cumulatif des dépenses réelles</b>	<b>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</b>
<b>Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</b>	<b>49 365 090 \$</b>	<b>4 097 497 \$</b>	<b>45 182 340 \$</b>	<b>91,5 %</b>
<i>Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec</i>	34 402 500 \$ <sup>19</sup>	805 476 \$	32 665 476 \$	92,5 %
<i>Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau</i>	1 462 590 \$	211 286 \$	909 861 \$	62 %
<i>Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants</i>	13 500 000 \$ <sup>20</sup>	3 080 735 \$	11 607 003 \$	86 %
<b>Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE)</b>	<b>5 000 000 \$</b>	<b>551 642 \$</b>	<b>3 307 250 \$</b>	<b>66 %</b>
<b>Total</b>	<b>547 751 720 \$</b>	<b>68 770 421 \$</b>	<b>441 054 772 \$</b>	<b>80,5 %</b>

<sup>19</sup> Les budgets prévisionnels 2021-2022 et 2022-2023 de la mesure 7.1.2.2, Mettre en place un mécanisme intégré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau, n'étaient pas disponibles en 2020-2021. De fait, ils ont été ajustés à la hausse en 2021-2022, ce qui a pour effet d'augmenter le budget prévisionnel de l'objectif 7.1.

<sup>20</sup> Le Fonds bleu du MTMD ayant pris fin le 31 mars 2020, une entente a été signée pour la période 2020-2021 à 2022-2023 à hauteur de 4,5 M\$ pour la gestion des deux programmes qui composent la mesure 7.3.2. Cela a pour effet d'augmenter le budget prévisionnel de l'objectif 7.3.

## Annexe 1 – Résultats des 9 cibles stratégiques de la SQE

Tableau résumé des indicateurs de suivi des 9 cibles de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2023, réalisé par l'ISQ

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<b>ORIENTATION 1. ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LA POPULATION</b>		
1.1 Pourcentage des municipalités du Québec responsables d'un réseau de distribution d'eau potable qui ne fait pas l'objet d'un avis d'ébullition ou de non-consommation en vigueur depuis plus d'un an.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	99 % des municipalités (2022).
1.2 Pourcentage des municipalités répondant aux exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).	À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	83 % des OMAEU conformes (31 mars 2023).
<b>ORIENTATION 2. PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES</b>		
2.1 Indicateur en développement. <sup>21</sup>	À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la <i>Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques</i> en 2017.	Aucune donnée jusqu'à présent.
<b>ORIENTATION 3. MIEUX PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES LIÉS À L'EAU</b>		
3.1 Pourcentage des municipalités locales qui disposent d'un plan de sécurité civile respectant les exigences établies dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises (100 %) ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	82 % des municipalités (2021).

<sup>21</sup> Le MELCCFP est en analyse de diverses variables visant à circonscrire ce que signifie perte nette. Lorsque ces variables seront sélectionnées, les indicateurs associés à cette cible stratégique pourront être identifiés.



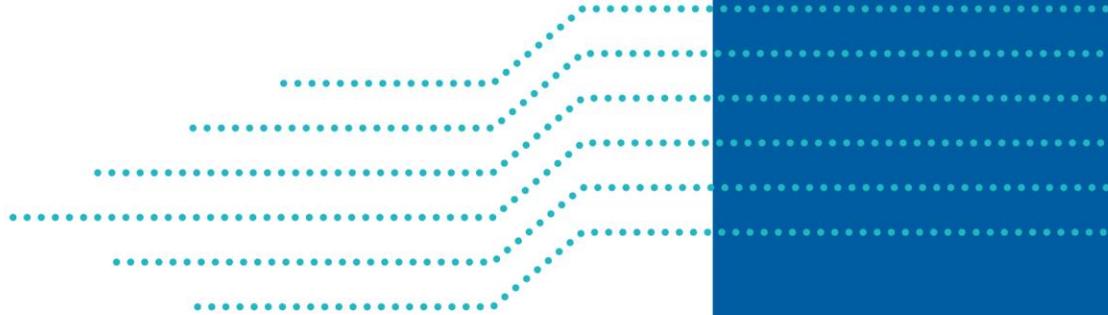
INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<b>ORIENTATION 4. MISER SUR LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'EAU</b>		
4.1 Retombées économiques liées aux secteurs du transport par eau, de la pêche commerciale, de l'aquaculture, de la préparation et du conditionnement de poissons et fruits de mer, de la fabrication de boissons gazeuses et de glace et de la construction de navires et d'embarcations.	À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	Les six secteurs de l'eau représentent 0,28 % du PIB total du Québec (2019), ce qui correspond à une augmentation de 0,03 % par rapport à l'année dernière.
<b>ORIENTATION 5. PROMOUVOIR UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU</b>		
5.1 Pourcentage de réduction de la quantité d'eau potable distribuée par personne par jour par rapport à l'année de référence 2015.	À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % par rapport à 2015.	515 litres (2021), soit une diminution d'un peu plus de 10 % par rapport à 2015
<b>ORIENTATION 6. ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU</b>		
6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	<p>2 754 abonnés au PCE (30 juin 2023), soit une augmentation de 427 abonnés par rapport à 2021-2022, comparativement à une augmentation de 174 abonnés entre 2020-2021 et 2021-2022 et de 489 abonnés entre 2019-2020 et 2020-2021.</p> <p>44 313 connexions au PCE (30 juin 2022), soit une augmentation de 13 786 connexions par rapport à 2020-2021, comparativement à une augmentation de 10 401 connexions entre 2019-2020 et 2020-2021. Données non disponibles pour 2023.</p> <p>643 123 pages vues (30 juin 2022), soit une augmentation de 127 691 pages par rapport à 2020-2021, comparativement à une augmentation de 169 746 pages entre 2019-2020 et 2020-2021. Données non disponibles pour 2023.</p>



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<b>ORIENTATION 6. ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU (SUITE)</b>		
6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le PCE.	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	<p>262 sites de collaboration (30 juin 2023), soit une augmentation de 10 sites, comparativement à une augmentation de 13 sites entre 2020-2021 et 2021-2022 et de 70 sites entre 2019-2020 et 2020-2021.</p> <p>25 117 Mo de documents stockés (30 juin 2023), soit une augmentation de 929 Mo par rapport à 2021-2022, comparativement à une augmentation de 4 974 Mo entre 2020-2021 et 2021-2022 et de 12 979 Mo entre 2019-2020 et 2020-2021.</p>
<b>ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU</b>		
7.2 Pourcentage des MRC qui ont tenu compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils d'aménagement du territoire (schéma d'aménagement et de développement – SAD).	À l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.	Données non disponibles.
7.1.1 Financement et ressources alloués aux organismes de bassins versants.	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	<p>Contribution financière annuelle du gouvernement : 9,65 M\$ en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, ainsi que 9,66 M\$ en 2021-2022 et en 2022-2023.</p> <p>Ressources et contribution des fonds de contrepartie : 9 % en 2019-2020 et 2021-2022, 5 % en 2020-2021 et 6 % en 2022-2023.</p>



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<b>ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU</b>		
<p>7.1.2 Cadre législatif et outils réglementaires adaptés à la gestion intégrée de l'eau et à l'échelle du bassin versant – prise en compte des préoccupations contenues dans les plans directeurs de l'eau (PDE) lors de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).</p>	<p>À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.</p>	<p>Aucun PRMHH n'a été approuvé par le MELCCFP en date du 31 mars 2023, mais 5 PRMHH sont approuvés en date du 30 septembre 2023.</p>
<p>7.1.3 Implication et mobilisation des acteurs au sein des organismes de bassins versants – répartition des secteurs dûment représentés au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants.</p>	<p>À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.</p>	<p>Secteur municipal : 33 %.</p> <p>Secteur communautaire et environnemental : 36 %.</p> <p>Secteur économique : 29 %.</p> <p>Communautés autochtones : 3 %.</p>



**Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs**

**Québec** 